



PROJET TRANSAQUA

La RDC s'oppose au transfert
de la rivière Ubangi vers
le lac Tchad

Rivière Ubangi

Il ne sera pas question pour le pays de transférer les eaux de la rivière Ubangi vers le lac Tchad, a précisé le 4 avril à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Environnement et développement durable. Ce projet, à en croire Amy Ambatobe, pourrait com-

promettre l'avenir du barrage et du projet grand Inga, tout en accentuant le risque du réchauffement climatique qui résulterait de l'évaporation du carbone contenu dans les tourbières du Bassin du Congo.

Le ministre a, en outre, suggé-

ré à la représentation nationale d'organiser un lobbying pour expliquer la bonne volonté de la RDC à assister ses voisins, mais cela après des études préalables d'impacts environnementaux et sociaux.

Page 4

AFFAIRE RECRUTEMENT DES MERCENAIRES

Le cas Katumbi en examen
le 27 juin à la Cour suprême de justice

L'opposant en exil doit être jugé fin juin dans une affaire de recrutement de mercenaires, au grand désenchantement de ses avocats qui contestent la compétence de cette juridiction. Le fait que les arrêts de la Cour suprême soient rendus « sans possibilité de recours » dessert l'ex-gouverneur du Katanga, à en croire ses avocats qui pensent que leur client court le risque de se voir privé de son droit à un procès équitable.

Pour rappel, Moïse Katumbi est accusé par le Parquet général



Moïse Katumbi en avant-plan

de la République de plusieurs faits couvrant la période de l'année 2014, notamment l'enrôlement des soldats, la fourniture

des armes et munitions sans ordre ni autorisation du gouvernement.

Page 2

MÉTÉROLOGIE ET NORMALISATION

Les discours politiques
restés virtuels en RDC

La ville de Kinshasa

Le débat ne fait qu'enfler sur l'inventaire des efforts fournis à ce jour par les dirigeants Congolais dans ce domaine. Selon Bertin Ntumba de l'Association pour la promotion de la météologie et la normalisation en RDC, Apromen en sigle, les propos des acteurs politiques sur « la révolution de la modernité » et « la vision de l'émergence » ont constitué des

opportunités manquées de passer à une étape supérieure dans l'appropriation de ces outils de développement.

Moyennant les quelques avancées, le bilan de l'appropriation des questions relatives à la météologie et la normalisation reste maigre même si le pays a marqué quelques pas assez intéressants dans ce processus.

Page 4

LA CHASSE AU TRÉSOR

Les Trimots conservent
leur titre

Des chasseurs face aux Sphinx situés à Shoprite

Sacrés champion à l'édition 2017, le trio de l'Université catholique au Congo a gardé la première place du podium de l'événement du 30 mars clôturant le mois de la francophonie à l'Agence universitaire francophone de Kinshasa, devant 44 équipes constituées de 132 étudiants. Les Trimots ont été les seuls à faire le tour des dix sites à découvrir pour le compte

de cette seconde édition de La Chasse au trésor francophone de Kinshasa.

Ils ont, à cet effet, gagné d'office les 100 points accordés aux participants en raison de dix par site pour la peine qu'ils se donnaient en arrivant à l'une des places répertoriées dans l'itinéraire de la compétition.

Page 3

ÉDITORIAL

Afflux

Ce que nous devons tous comprendre dans le moment crucial que nous vivons où se négocie, avec le Fonds monétaire international, l'accord qui assainira durablement les finances publiques du Congo, c'est que chacun de nous se trouve concerné par cet accord à la place qu'il occupe dans la société civile. Car c'est bien le strict respect des règles qui régissent les rapports entre l'Etat et les citoyens, les entreprises et les administrations qui permettra d'assainir la gouvernance publique en la débarrassant des abus de toute sorte qui la perturbent présentement.

Ajoutons à ce qui précède que cette mise en ordre ne sera pas seulement perçue de façon positive par les institutions financières internationales avec toutes les conséquences que cela aura sans le moindre doute. Observée avec attention par les investisseurs sur les cinq continents, elle générera aussi un afflux vers nous de capitaux et d'activités dont nous ne mesurons probablement pas l'importance. En témoigne l'attention particulière que portent aujourd'hui sur le Congo, en dépit des difficultés que celui-ci rencontre du fait de l'effondrement des cours du pétrole sur les marchés mondiaux, de nombreuses, très nombreuses entreprises européennes, américaines et asiatiques qui ont, comme on dit, « pignon sur rue » dans leur sphère d'activité.

Il ne se passe plus de jour, en effet, sans que d'une manière ou d'une autre, les observateurs de la scène congolaise soient approchés par des acteurs économiques de toutes nationalités qui souhaitent tirer profit de l'émergence du Bassin du Congo que l'on voit se dessiner en dépit des problèmes que doit encore résoudre cette partie du monde. Confrontés à la guerre économique que se livrent sans le dire clairement les grandes puissances de l'hémisphère nord – les Etats-Unis, la Chine et la Russie en particulier – ces investisseurs pensent, à juste titre, que les marchés les plus intéressants seront situés à brève échéance sur le continent africain. Et tout indique qu'ils ont raison.

Dans un tel contexte, si nous parvenons à mettre au point rapidement l'accord qui permettra de rendre « soutenable » notre dette publique intérieure et extérieure, nous verrons venir vers nous les capitaux en quête de sécurité et de croissance.

Voilà qui ne fait aucun doute !

Les Dépêches de Brazzaville

AFFAIRE RECRUTEMENT DES MERCENAIRES

Le dossier Katumbi en examen le 27 juin

L'opposant en exil et candidat déclaré à la présidentielle en RDC doit être jugé par la Cour suprême de justice, au grand désenchantement de ses avocats qui contestent la compétence de cette juridiction.



Moïse Katumbi entouré de ses avocats

C'est le 27 juin que Moïse Katumbi, candidat déclaré à la présidentielle de décembre, est censé comparaître devant la Cour suprême de justice dans l'affaire dite des mercenaires. Inculpé pour recrutement de mercenaires depuis le 19 mai 2016, l'ex-gouverneur du Katanga, actuellement en exil à l'étranger, est attendu devant la barre pour présenter ses moyens de défense. L'annonce a été faite par le collectif d'avocats assurant sa défense, le 4 avril, devant des journalistes. Parlant au nom de ses pairs, Me Joseph Mukendi a indiqué avoir appris cette information par le biais du greffe de la Cour suprême de justice dont il conteste la compétence de juger son client.

En effet, pour les avocats de Moïse Katumbi, il est nullement question que leur client compare devant cette haute juridiction qui n'offre pas de possibilité d'un recours en appel. Le fait que les arrêts de la Cour suprême sont rendus « sans possibilité de recours » dessert l'ex-gouverneur du Katanga, selon ses avocats qui pensent que leur client court le risque de se voir privé de son droit à un procès équitable dans cette affaire. Ils interpellent, de ce fait, le Parquet général de la République sur le non-res-

pect de l'article 19 de la Constitution concernant le double degré de juridictions dont doit bénéficier leur client. Celui-ci, selon eux, n'est pas justiciable de cette Cour. Le juge naturel du prévenu, insistent-ils, est le tribunal de grande instance de Lubumbashi qui a instruit le dossier. « *En déférant M. Katumbi directement devant la Cour suprême de justice, on risque de le priver de son degré d'appel et, par conséquent, en cas d'un jugement non conforme au droit, il n'y aura pas possibilité de le corriger* », a martelé Me Joseph Mukendi.

Pour rappel, Moïse Katumbi est accusé par le Parquet général de la République de plusieurs faits à partir de 2014, notamment l'enrôlement des soldats, la fourniture des armes et munitions sans ordre ni autorisation du gouvernement. À ce jour, il fait l'objet de trois procédures judiciaires en RDC dont celle en appel relative au stellation d'immeuble qui l'opposait au Grec Alexandros Stupis, à Lubumbashi, en plus de l'information judiciaire sur une autre affaire liée à sa supposée nationalité italienne.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaires des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé / Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CHASSE AU TRÉSOR

Les Trimots conservent leur titre

Sacré champion à l'édition 2017, le trio de l'Université catholique du Congo (UCC) a gardé la première place du podium de l'évènement du 30 mars, clôturant le mois de la francophonie à l'Agence universitaire francophone (AUF) de Kinshasa, devant quarante-quatre équipes constituées de cent trente-deux étudiants de la ville.

Les Trimots, nom créé par la contraction de trio et mot, est composé des trois étudiants de terminale en droit public de l'UCC, notamment Béni Bobanga Wawa, Julia Bolena Djangi et Isaac Bokwala Ifenge. Ce dernier a fait part de leur stratégie. « Il faut préciser que nous avons opté comme stratégie de résoudre d'abord le plus grand nombre d'énigmes avant de nous lancer à la chasse. Puis, nous avons choisi de les grouper selon leur proximité pour ne pas avoir à faire de longues courses. Nous avons commencé le lieu le plus éloigné situé à Limete, puis nous sommes allés à Gombe, Kintambo et avons fini par Ngaliema », a-t-il révélé.

Il est à noter que Les Trimots ont été les seuls à faire le tour des dix sites à découvrir pour le compte de cette seconde édition de la Chasse au trésor francophone de Kinshasa. Ils ont, à cet effet, gagné d'office les cent points accordés aux participants à raison de dix par site pour la peine qu'ils se donnaient en arrivant à l'une des places répertoriées dans l'itinéraire de la compétition. Mais encore, ils se sont le plus souvent soumis avec succès à l'épreuve des sphinx, dix équipes composées de deux personnes chacune postées sur les sites à découvrir, chargées de poser deux questions aux chasseurs et de les coter.

Les Trimots ont réalisé le meilleur score, s'approchant le plus des deux cent vingt points à gagner. Le trio a été le plus performant

des quarante-cinq équipes qui ont parcouru Kinshasa à la découverte des dix lieux à caractère culturel et sportif en déchiffrant les énigmes s'y rapportant. Il s'agissait, tour à tour, du magasin d'articles de sports Decathlon, des éditions Médiaspaul, de la société de télécommunication Orange, du Super marché Shoprite, de la Médiathèque de la Funa, du Centre Wallonie-Bruxelles, de l'ambassade de Tunisie, du stade des Martyrs, du restaurant de la Maison de France et Maïsha Park. Le Courrier de Kinshasa s'est enquis de l'état d'esprit de l'équipe avec le premier, au moment de l'épreuve qui a duré un peu plus de cinq heures. « Nous nous avons rencontré plusieurs fois sur les sites découverts, et nous nous sommes dit que nous étions venus d'abord pour jouer, nous amuser. Pour nous, peu importait de gagner ou non, c'était cela notre plus grande motivation. Et il se trouvait toujours un parmi nous pour reconforter celui qui se décourageait. Notre premier objectif était d'identifier d'abord les lieux à trouver. Ensemble, nous avons cherché à résoudre les énigmes qui y menaient. Nous nous sommes fait confiance mutuellement de sorte que lorsque l'un de nous était convaincu de connaître la réponse à la question posée par le sphinx, il avait le droit de répondre au nom du groupe. C'est cet esprit d'équipe qui nous a guidés et notre envie de jouer qui nous a conduits à cette victoire », nous a dit le



Les Trimots au Cededurk, quelques minutes avant le départ pour La Chasse au trésor

chef du groupe, tout joyeux. Et d'ajouter, non sans grande fierté : « Nous avons tous contribué à part égale à cette victoire ».

Braver les embouteillages et courir

De l'avis de tous les participants, le déplacement d'un site à un autre était la plus grande difficulté éprouvée. Le fait, ont-ils déploré, qu'« il y avait beaucoup d'embouteillages sur les routes et qu'il faisait très chaud », a joué en leur défaveur. Ainsi, même si les plus futés avaient choisi comme eux de se mettre au volant d'un 4x4 ou de circuler à moto ou encore en taxi loué pour la circonstance, le trafic difficile sur certaines artères de la ville n'a pas facilité les choses. Et donc, au-delà de l'effort intellectuel, les chasseurs ont aussi fourni un effort physique. « Pris dans les embouteillages, nous étions obligés de continuer le parcours à pied. Il nous a fallu courir, nous avons transpiré sous un soleil ardent », a confié Bobanga.

Sur les cinquante et une équipes

inscrites, six se sont désistées et quarante-cinq se sont retrouvées en lice. L'Université de Kinshasa et l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication étaient les mieux représentés avec plus d'une dizaine de groupes d'étudiants participants. Du reste, la deuxième place du podium a été occupée par le groupe Himalaya de l'Ifasic avant La Colombe constituée des étudiants de l'Université protestante au Congo. L'Unikin s'est contentée des quatrième et cinquième places. L'Institut supérieur de commerce, l'Institut supérieur d'architecture et urbanisme, l'Institut national des bâtiments et travaux publics, l'Institut supérieur pédagogique de la Gombe et l'Institut supérieur des techniques appliquées étaient sous représentés, à raison d'une équipe par institution. Par ailleurs, ils n'ont pas pu se positionner parmi les vingt équipes primées

à cette seconde édition de la Chasse au trésor francophone de Kinshasa.

L'AUF a bénéficié de la collaboration de certains partenaires, notamment les ambassades de Suisse, du Canada, de France et de Tunisie, de Wallonie-Bruxelles international, de la Délégation générale à la Francophonie et l'Institut français où s'est déroulée la clôture de la Chasse au trésor 2018, sanctionnée par la remise de prix aux vingt meilleurs et de cadeaux symboliques au reste des participants pour la peine qu'ils s'étaient donnée en concourant. Sans oublier le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et recherche à Kinshasa d'où est partie la compétition. C'est là que s'est opéré le lancement par l'énonciation du règlement de l'épreuve faite sous le regard vigilant et bienveillant d'Elodie Bamowongo, chargée de projets et responsable de formations de l'AUF.

Nioni Masela

TOURNOI UNIFFAC

Vingt Léopards U17 sélectionnés

Après quatre matchs amicaux dont deux victoires, une défaite et un résultat d'égalité, les jeunes congolais ont quitté le pays, depuis le 1er avril, pour prendre part à la compétition qui se déroule en terre camerounaise.

Trente-deux personnes forment la délégation de la RDC au tournoi de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (Uniffac) dont vingt joueurs et douze officiels. L'équipe est conduite par le sélectionneur Éric Tshibusu Ike.

Les vingt joueurs sont John Moke Tshumbu (AS PJSK), Medy Lembi Masita (AC Kuya), Emma Leganasse Mwamba (JEKINS), Paga Mambepa (KFA), Levieux Magasa Latiga (AC Ujana), Ben Muge-ni Batanga (AC Ujana), Chance Kasereka Bawili (Goma AI), Karim Kimvuidi Kiekie (AC Ujana), Sem Mbali Mangbondo (AS Dauphin Noir), Isaac Tshibangu Tshikuna (AS Dauphin Noir),



Les Léopards U17 football de la RDC

Clément Maloba Kitenge (AC Ujana), Mardochée Apianome Kasereka (FC Les Angés), Roly Balumbi Wangu Roly (ASV.Club), Vital Bahati Rafiki (AS Dauphin Noir), Aristote Mbidi Mbala (OC Dumez), Nathan Nsingi Bakutu (AC Ujana), Gradya Mukulu Ini-

ni (GTT), Alexis Banza (KFA), Rudy Kiala Nsingani (Genovie) et Mwepu Ngoy (AC Ujana). Tous ces joueurs sont issus des clubs évoluant au pays et en majorité de Kinshasa.

Avant de s'envoler pour la terre camerounaise, les Léopards U17

ont joué quelques matchs amicaux. Ils ont battu l'OC Dumez (deux buts à zéro) et le DCMP Masina (deux buts à un), mais ont perdu face au FC MK de la Vodacom Ligue 1 (zéro but à deux). Opposés également à l'AS PJSK de l'Entente provinciale de foot-

ball de Kinshasa, les Léopards ont arraché un nul d'un but partout. Gabon disqualifié

L'on note que huit pays prennent part à ce tournoi de l'Uniffac. Il s'agit du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, de la RD Congo, de la Guinée équatoriale, du Tchad et du Sao Tomé et Príncipe. Mais l'on apprend que le Gabon a été disqualifié de la compétition pour n'avoir pas confirmé sa participation dans le délai. La délégation gabonaise, constituée d'une trentaine de personnes dont vingt joueurs et deux arbitres, est obligée de rentrer au pays. Par ailleurs, les organisateurs ont accordé au chef de la délégation de la Guinée équatoriale un délai de vingt-quatre heures afin de présenter, au plus tard ce vendredi, les passeports de joueurs. Au cas contraire, la Guinée équatoriale pourrait elle aussi être disqualifiée comme le Gabon.

Martin Engimo

MÉTROLOGIE ET NORMALISATION

Les discours politiques restés virtuels en RDC

Selon Bertin Ntumba de l'Association pour la promotion de la métrologie et la normalisation (Apromen) dans le pays, les propos des acteurs politiques sur « la révolution de la modernité » et « la vision de l'émergence » ont constitué des opportunités manquées de passer à une étape supérieure dans l'appropriation de ces outils de développement.

Le bilan de l'appropriation des questions relatives à la métrologie et la normalisation reste maigre pour la RDC, même si elle a marqué quelques pas assez intéressants dans ce processus. Il y a, par exemple, la promotion de la normalisation dans un domaine aussi important que les télécommunications. Cet effort déployé par le gouvernement central a connu un moment déterminant avec la visite à Kinshasa du secrétaire

général de l'Union internationale des télécommunications, en juillet 2014. Par ailleurs, il faut signaler également l'implication du ministère de l'Agriculture dans les activités de Codex alimentarius.

Enfin, l'on a observé un engagement pour appuyer les activités de normalisation dans le domaine de l'électrotechnique. En 2013, cela a conduit à la création d'un Comité électrotechnique national.

Bertin Ntumba estime qu'il s'agit des véritables atouts à capitaliser dans l'intérêt du pays. En dépit des quelques avancées signalées ci-haut, la route vers l'appropriation totale de ces outils d'appui à la mise en œuvre des programmes de développement reste longue et parsemée d'embûches. La première contrainte majeure est le

contexte de faible culture de la métrologie et de la normalisation en RDC. Pire, fait remarquer Bertin Ntumba, il y a une inertie au niveau institutionnel dans la production des normes. Le dernier acte d'adoption remonte dans les années 2010. Pour le pays, le plus grand défi est d'arriver à se doter d'un cadre cohérent pour appuyer efficacement les différents programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. Selon l'expert, le pays doit intensifier le plaidoyer et la conscientisation avec des discours simples sur les enjeux en présence des exemples concrets.

Il se dessine de nombreux enjeux futurs, notamment la sécurité sanitaire, l'autonomisation de la femme, l'intégration dans le commerce international et régional, la survie des entreprises

nationales dans le contexte de compétition internationale et régionale, la protection des consommateurs, etc.

Pour encourager une véritable mobilisation nationale autour de ce thème, Bertin Ntumba s'est dit favorable à une multiplication des conférences et débats sur l'importance stratégique de la métrologie et la normalisation au sein des institutions. Des sujets semblent déjà se démarquer, dont la métrologie et la normalisation pour assurer une consommation responsable et protéger la population, le développement de la métrologie et la normalisation pour assurer la compétitivité de la RDC dans le contexte d'adhésion dans la Zone de libre-échange, etc. Ce débat devrait se tenir au niveau du parlement de la RDC. Pour autant, il y a bien des raisons

d'espérer, conclut-il.

En effet, le retard accumulé dans ce domaine peut être facilement rattrapé mais des priorités se dessinent déjà. Il y a, nous le disions, une législation cohérente à mettre en œuvre, mais également une organisation fondée sur le partenariat public-privé, l'exploitation des mécanismes de la coopération multilatérale et bilatérale, l'implication effective dans les activités des organisations spécialisées internationales et l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ciblée sur la matérialisation des opportunités en faveur de la promotion des échanges dans les domaines de la métrologie et la normalisation.

Laurent Essolomwa

PROJET TRANSAQUA

La RDC s'oppose au transfert de la rivière Ubangi vers le lac Tchad

La décision du gouvernement de la République a été annoncée, le 4 avril devant l'Assemblée nationale, par le ministre de l'Environnement.



Rivière Ubangi

C'est avec stupéfaction que de nombreux Congolais ont appris l'existence du projet Transaqua visant à transférer les eaux de la rivière Ubangi en RDC, vers le lac Tchad menacé d'assèchement. Adopté par les pays membres de la Commission du Bassin du lac Tchad constituée du Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun, ce projet continue à être d'actualité pour ses initiateurs. D'autant plus qu'il est question de sauver le lac Tchad qui, en quarante ans, a perdu près de 90% de surface d'eau.

En RDC, la démarche est loin de convaincre les autorités qui redoutent les conséquences tant écologiques, économiques que culturelles et identitaires que subira la population riveraine du fleuve Ubangi, dans l'hypothèse où le projet se matérialisait.

C'est aux fins d'en savoir un peu plus sur ce dossier sensible que les députés nationaux ont fait appel au ministre de l'Environnement, Amy Ambatobe, au cours de la plénière du 4 avril. Sans ambages, le ministre a indiqué que le gouvernement congolais n'était pas très intéressé par ce projet

qui présente beaucoup d'inconvénients pour le pays. Il s'agit, entre autres, « du devenir du barrage et du projet grand Inga, du devenir de la mangrove avec ses zones de fraîcheur particulières ainsi que du risque du réchauffement climatique qui résulterait de l'évaporation du carbone contenu dans les tourbières du Bassin du Congo », a-t-il signifié.

Nonobstant l'intérêt financier qu'il y a dans ce projet en vendant de l'eau brute aux pays sous stress hydrique, le ministre a mis en relief la grave menace que représente ce projet contre la biodiversité de la RDC et de son écosystème. « Tout transfert d'eaux du fleuve Congo est conditionné par des études préalables. Ce qui exclurait tout transfertement à partir de l'Ubangi », a-t-il déclaré, avant de suggérer à la représentation nationale d'organiser un lobbying de taille pour expliquer la bonne volonté du pays à assister ses voisins, mais après des études préalables d'impacts environnementaux et sociaux.

Alain Diasso

LINAFOOT/PLAY-OFF

Maniema Union accroche DCMP, Mazembe bat JS Bazano

La compétition s'est poursuivie, le 5 avril, dans deux stades du pays, notamment le stade Frédéric-Kibassa de Lubumbashi et Tata-Raphaël de Kinshasa.



Vue du match JS Groupe Bazano contre Mazembe, au stade Kibassa de Lubumbashi

Au stade Tata-Raphaël, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a été tenu en échec par Maniema Union. Score du match un but partout. Les Immaculés ont très rapidement ouvert la marque à la 3e mn sur une longue frappe de Kayembe Ndotoni, trompant le gardien de but Lunanga. Mais Jérémie Mumbele, dit Aitshela, a égalisé de la tête à la 10e mn. Il n'y a plus eu de but jusqu'à la fin d'une partie très disputée.

En première explication, Dragons/Bilima a enregistré son premier point après quatre défaites d'affilée, contraint au partage par Mont Bleu de Bunia (province d'Ituri), deux buts partout. Aruna a ouvert la marque pour Dragons/Bilima en première période, avant l'égalisation de Mont Bleu sur un autogoal du défenseur Alexandre Kapisini. Ensuite, c'est Monzele qui a inscrit le deuxième but des Monstres de Kinshasa à la 69e mn sur une bourde du gardien de but Arsène Kambale de Mont Bleu. Mais à la 84e mn, Bahati qui venait de monter sur

l'aire de jeu a égalisé de la tête sur un corner, tirant profit de la mauvaise appréciation du gardien de but Mukawa de Dragons.

Par ce résultat d'égalité, les deux équipes engrangent chacune leur premier point dans ce Play-Off. Dragons a attendu son cinquième match pour arracher son premier point, alors que Mont Bleu jouait son troisième match. Au stade Frédéric-Kibassa-Maliba de Lubumbashi, le TP Mazembe a eu raison de la Jeunesse sportive Groupe Bazano par deux buts à un. Sissoko a inscrit les deux buts de Mazembe en première période, alors que Belo a réduit la marque en seconde période pour Groupe Bazano sur balle arrêtée. En première rencontre, Rangers de Kinshasa a tenu le FC Saint-Eloi Lupopo en échec par un but partout. Bossu Nzali a ouvert la marque pour les joueurs de Guy-Roger Limolo à la 32e mn, avant l'égalisation d'Héritier Makambo pour les Cheminots de Lubumbashi à la 48e.

Martin Engimo



CELLULE D'EXECUTION DU PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS
ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE FORET-BOIS (PACIGOF)

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES N° F002/2018/UCP-PACIGOF



1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement, pour financer le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois « (PACIGOF). Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de fournitures et leur installation au siège de l'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises. Ex CFE

2. L'Unité de Coordination du Projet sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer des équipements et consommables au profit de l'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de lundi à vendredi entre 8 h 30 et 16 H 00.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à

l'adresse mentionnée ci-après contre un paiement non remboursable de 100.000 FCFA. Le paiement pourra s'effectuer en espèces au siège du projet.

6. Les offres devront être soumises au plus tard le 07 Mai 2018 à 14 heures précises (heure locale) à l'adresse indiquée ci-dessous. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le 07 Mai 2018 à 14 heures 30 minutes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet PACIGOF -
05 et 06 Rue LOCKO Isaac,
Tél : (00242) 06 931 00 10,
E-mail : pacigofcongo@gmail.com,
Brazzaville - CONGO

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de un Million (1.000.000) FCFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville le 04 Avril 2018

Le Coordonnateur
Benoît NGAYOU

NÉCROLOGIE

Juste Peya, agent des Dépêches de Brazzaville, le commissaire Védé, Castor Madola, Michel Okandza (Golbere) Stevy Yembi (Mano) ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère et ami, le caporal-chef Mouyaba Patrick (Kabila) de la GDR, survenu le 29 mars 2018 à l'hôpital central des armées Pierre MOBENGO, à la suite d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient au n° 50 de la rue Ngaliema (arrêt de bus pharmacie Moukondo) au croisement de Jacques Opangault et Boueta-Mbongo



Le préfet du département de la Sangha, Jean Christophe Tchikaya et les familles Kwedi et Mongo Tshikama annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, frère le colonel de la police Mavoungou Frédéric Eugène survenu à Brazzaville le 1^{er} avril 2018. La veillée mortuaire se tient au N°9 rue Mayombi Kombo (Vers Avenue Jean Jacques Bouya). La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



Rock Taloulou, agent des Dépêches de Brazzaville, Eddie Samba résidant en France, Nkouka Romain (Roling), Bona Gillette Loungoussou, Levy Mouanga (Vicko), Jean Pierre Mayembo (Milins), Antoine Mifoundou (Sylas), Audin Gléza, Kitoto Gléza, annoncent aux parents amis et connaissances le décès de leur frère Bikouta Guillaume (Mack Ladino) survenu le 1^{er} avril 2018 à Paris (France). La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



AVIS DE RECHERCHE

Jules César Ollebi, agent des Dépêches de Brazzaville et Serge Issema informent les parents de Brazzaville et d'ailleurs, de la disparition de la petite Bantsimba Nicia âgée de 12 ans. Elle est sortie du domicile familial depuis le samedi 31 mars 2018. Toute personne rencontrant cette petite fille est priée de la ramener au 64 de la rue Dahomey à Poto-Poto, Brazzaville ou appeler au 05 325 88 15 / 05 548 46 16. Une récompense est prévue.



Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 5 avril 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 5 avril 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Neuf affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Un projet de loi et un projet de décret au titre du ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public ;

- Un projet de loi au titre du ministère des Mines et de la géologie ;

- Un projet de loi et deux projets de décret au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ;

- Deux projets de décret au titre du ministère de la Défense nationale ;

- Des nominations au titre du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Avant d'entrer dans le vif des affaires soumises à l'examen du Conseil des ministres, il convient de rappeler que l'ensemble des textes en discussion doit être placé dans la perspective de l'amélioration de la situation économique délicate que traverse notre pays, notamment grâce à un levier essentiel favorisant l'investissement productif, à savoir l'amélioration du climat des affaires.

Il en est ainsi des textes présentés par le ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public, en ce qu'ils donneront aux pouvoirs publics des outils d'analyse et de monitoring, ainsi que des réponses pertinentes pour le pilotage macroéconomique des secteurs public et privé.

Le texte présenté par le ministère des Mines et de la géologie est une nouvelle étape de consolidation et de densification de notre secteur minier, considéré par tous comme un des gisements de croissance pour les années qui viennent.

Et comment considérer autrement la poursuite de cette quête de l'amélioration du climat des affaires, avec l'examen et l'adoption des textes présentés par le ministère des Petites et moyennes entreprises, à savoir l'institution de la signature électronique ou la centralisation des formalités qui régissent la vie de l'entreprise ?

Enfin, les textes soumis à l'examen du Conseil des ministres par le ministère de la Défense nationale ont, pour l'un d'eux, vocation à combler le vide juridique en matière de gestion des règles foncières dans ce secteur sensible relevant de la souveraineté et de la sécurité de l'Etat ;

Entrons à présent dans le vif des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 4 avril 2018.

I/-Ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public.

1/-Projet de loi portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre national d'information économique et de conseils en gestion

Prenant la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public, propose par le projet de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres, la création du Centre national d'information économique et de conseils en gestion.

Outre l'assistance aux entreprises publiques et aux collectivités locales, missions traditionnelles du Centre national de gestion (Cenages) qu'il est appelé à absorber, le Centre aura pour missions

de collecter, d'affiner et d'analyser les informations et données à caractère microéconomique et financier qui doivent permettre à l'Etat de prendre les bonnes décisions macroéconomiques. Il aura pour vocation de permettre, en premier lieu, à l'Etat et aux potentiels investisseurs de suivre et de connaître l'évolution économique et financière des entreprises et, en second lieu, de rendre disponible et accessible l'information les concernant, et ce, en vue de favoriser leur accès au crédit bancaire.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre national d'information économique et de conseils en gestion. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/- Projet de décret relatif à la domiciliation de l'entreprise à l'adresse personnelle du dirigeant

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ondongo a rappelé que le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres s'inscrivait dans l'objectif global des pouvoirs publics de réduire le nombre des procédures, les délais et les coûts de création d'entreprises et, par ce biais, de favoriser l'amélioration du climat des affaires au Congo.

Le projet de décret est une application des articles 24 et 25 de l'Acte uniforme Ohada du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, lequel donne à l'entrepreneur la possibilité de domicilier son entreprise à son adresse personnelle.

Dans un contexte général marqué par la volonté de l'Etat d'améliorer le climat des affaires au Congo, il convient de relever que cette possibilité permet de gagner du temps dans la création de l'entreprise et d'économiser des ressources en principe affectées au loyer du local professionnel. D'autre part, cette domiciliation allège les frais fixes, souvent facteur d'échec des entreprises en création, souvent caractérisées par une insuffisance de fonds propres.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, tout en approuvant les dispositions du décret proposé, a invité le gouvernement à renforcer les mesures qui permettront de lutter avec fermeté contre les obstacles bureaucratiques qui découragent parfois les investisseurs à poursuivre leurs projets pourtant salvateurs.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret relatif à la domiciliation de l'entreprise à l'adresse personnelle du dirigeant.

II/- Ministère des Mines et de la géologie

Projet de loi portant approbation de la convention d'exploitation minière relative aux gisements de potasse Kolo et Dougou dans le district de Madingo-Kayes, département du Kouilou

Prenant à son tour la parole, M. Pierre Oba, ministre des Mines et de la géologie, a indiqué au Conseil des ministres que la société Sintoukola Potash S.A., société minière de droit congolais, a mené une campagne de recherches pour les sels potassiques et les sels connexes, sur la base d'un permis délivré en 2009.

Après huit années d'exploration, deux gisements contigus ont fait l'objet de deux permis d'exploita-

tion, respectivement dénommés Kola et Dougou, le premier ayant été attribué à la société Kola Potash Mining, filiale de Sintoukola, le second à la société d'exploitation Doungou Mining Potash.

Le ministre Oba a révélé aux membres du Conseil des ministres que les deux gisements contigus, d'une superficie globale de 650 km², sont considérés comme de classe mondiale. De ce fait, compte tenu de l'ampleur des investissements envisagés, et pour assurer leur rentabilité, leur exploitation est proposée comme un seul et même projet.

Aussi, il a été constitué un consortium de quatre entreprises françaises d'ingénierie reconnues pour leur expertise. Ce consortium est composé des sociétés Technip FMC, Vinci construction grands projets, Egis international et Louis Dreyfus armateur, afin de couvrir l'ensemble du spectre des services requis pour la construction des infrastructures conventionnelles, minières et maritimes.

Cet important projet vise la production de deux à cinq millions de tonnes de potasses par an, pour un investissement, au cours de la première phase, évalué à sept cents milliards de FCFA. Il contribuera au développement global de notre pays et fera du Congo, lors du pic d'exploitation attendu, le premier producteur africain de potasses, ce qui correspondra alors à environ 6% de la production mondiale. Au final, cet investissement favorisera l'amélioration des conditions de vie de la population rurale concernée.

D'autre part, le consortium prévoit le déploiement de 4000 personnes dans la phase de construction, et environ 3000 lors de l'exploitation, dont une proportion de 95% de Congolais dans cette seconde phase. Il est également prévu une politique dynamique de recours à la sous-traitance locale, grâce à un programme d'investissement spécifique évalué à environ trois millions de dollars américains.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a vivement félicité et encouragé les investisseurs engagés sur ce projet. Il a néanmoins instruit le gouvernement d'accélérer le processus d'adoption du futur code minier, afin d'uniformiser les procédures, et de fixer une doctrine stable en matière juridique et fiscale, susceptible d'attirer encore davantage d'investisseurs dans ce secteur.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation de la convention d'exploitation minière relative aux gisements de potasse Kolo et Dougou dans le district de Madingo-Kayes, département du Kouilou. Il sera transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel

1/- Projet de loi portant création de la Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises

Prenant la parole en lieu et place de Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, en mission, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public, a rappelé que la présentation de ce projet s'inscrivait dans l'application des directives de son Excellence, monsieur

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 5 avril 2018

le président de la République, en vue d'encourager la promotion et le développement du secteur privé national comme vecteur essentiel du progrès dans notre pays.

Les principaux piliers de cette politique sont :

- Une participation accrue des entreprises nationales à l'activité économique du pays ;
- L'amélioration de leur compétitivité avec comme objectifs la conquête des marchés nationaux, transfrontaliers et internationaux ;
- Une meilleure performance, en termes de densification du tissu national d'entreprises et de diversification de leurs activités.

Si la loi n°3-2000 du 1er février 2000 a fixé les conditions d'exercice de la sous-traitance au Congo, alors que la « co-traitance » a été prévue à l'article 119 du code des marchés, il convient de relever que c'est l'article 20 de la loi n°46-2014 du 3 novembre 2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises qui dispose que : « une Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises sera créée par un texte spécifique ».

La création attendue de la Bourse de sous-traitance viendra compléter, enrichir et rendre plus cohérent le dispositif d'appui, d'accompagnement et de renforcement des capacités de l'initiative privée nationale, notamment pour ce qui concerne les très petites, petites et moyennes entreprises, dispositif par ailleurs prévu par la loi du 3 novembre 2014 précitée.

Le texte décrit l'organisation et le fonctionnement de la Bourse de sous-traitance, qui sera un établissement public à caractère administratif ; enfin, le projet précise les modalités de sa gouvernance et l'abondement de ses ressources.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de la Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/ - Deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, centralisation des formalités de création, de modification diverses et de radiation d'entreprises et, pour le second, institution de la signature électronique à l'Agence congolaise pour la création des entreprises

Présentant ces deux textes, le ministre d'Etat Ondongo a rappelé qu'ils s'inscrivent dans la recherche permanente des conditions d'amélioration du climat des affaires au Congo.

- Projet de décret portant centralisation des formalités de création, de modification diverses et de radiation d'entreprises

Cette centralisation devant se faire dans le cadre de l'Agence congolaise pour la création des entreprises, elle a pour objectif :

- pour la phase de création : éviter que lesdites formalités ne se limitent au greffe des tribunaux de commerce, phénomène notamment observé dans les localités de Dolisie, Nkayi, Ouesso et Owando.

Cette pratique a le double effet pervers de ne pas permettre de maîtriser la réalité du tissu entrepreneurial et d'induire un manque à gagner financier pour l'Etat.

- La centralisation conforte le rôle et la place de l'Agence pour la création des entreprises instituée

par la loi du 30 mars 2017 dans son rôle de guichet unique, et favorise la réduction des délais et des formalités à accomplir.

- Le décret rend ainsi obligatoire l'accomplissement, sur une déclaration unique, des formalités de création, de modification diverses et de radiation de toute entreprise ou société commerciale, et ce, directement auprès de l'Agence ou en ligne, via internet.

- Projet de décret portant institution de la signature électronique à l'Agence congolaise pour la création des entreprises

L'article 7 du décret n°2014-243 du 20 mai 2014 a fixé à l'Agence pour la création des entreprises un délai maximal de 48 heures pour délivrer les actes administratifs attestant de la création, la modification, la cessation ou la radiation des entreprises. Or, le traitement de ces dossiers a permis de constater une certaine lourdeur dans la mise en œuvre de ces formalités, causée notamment par la dispersion géographique des administrations compétentes.

La mise en réseau interne de l'Agence, ainsi que son interconnexion avec les administrations partenaires, permettent une validation rapide des dossiers par l'apposition de la signature électronique de l'autorité signataire.

Le présent projet de décret fait donc obligation aux autorités habilitées des administrations et institutions impliquées, de déléguer cette apposition au directeur général de l'Agence.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant respectivement, pour le premier, centralisation des formalités de création, de modification diverses et de radiation d'entreprises et, pour le second, institution de la signature électronique à l'Agence congolaise pour la création des entreprises.

IV/- Ministère de la Défense nationale

1/ - Projet de décret déterminant le régime des servitudes d'utilité publique de défense et de sécurité

Prenant la parole en lieu et place de M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale en mission, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, a rappelé que le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres est pris en application de l'article 17 de la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat.

Il traite des charges réelles qui peuvent être établies pour les besoins de défense et de sécurité, sur les fonds environnant les domaines militaires. Après avoir indiqué la finalité des servitudes d'utilité publique de défense et de sécurité, le texte énumère et définit les différentes servitudes entrant dans cette catégorie et précise les conditions générales de leur établissement, tout en déterminant leurs effets sur les droits des tiers.

Le projet de décret a pour objectif majeur de restreindre l'occupation du sol autour des ouvrages et installations militaires, et de prémunir les riverains des risques liés à l'emploi des matériels militaires, ou à la mise en œuvre des activités militaires.

Le texte retient les servitudes suivantes :

- Les servitudes défensives autour des ouvrages militaires ;
- Les servitudes d'isolement autour des dépôts de munitions et d'explosifs ;

- Les servitudes de sûreté autour des points sensibles ;
- Les servitudes d'éloignement autour des bases aériennes ;

- Les servitudes aux abords des champs de tir.

Enfin, le ministre Mboulou a précisé que les procédures d'expropriation pour utilité publique éventuellement prescrites sont soumises aux dispositions de la loi du 26 mars 2004 précitée.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret déterminant le régime des servitudes d'utilité publique de défense et de sécurité.

2/ - Projet de décret portant composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale.

Poursuivant son propos, le ministre Mboulou a indiqué que l'article 134 du règlement de discipline générale dans les Forces armées congolaises et la Gendarmerie nationale prévoit que « les sanctions statutaires sont prononcées après avis du conseil de discipline, d'enquête ou supérieur d'armée ».

Le décret soumis à l'examen du Conseil des ministres a donc pour objet de fixer les règles de composition et de fonctionnement de ces organes consultatifs en matière disciplinaire.

Il en ressort quelques règles communes :

- L'appellation du conseil varie selon la catégorie du militaire comparant :

- conseil de discipline pour les militaires de rang ;
- conseil d'enquête pour les officiers et sous-officiers ;
- conseil supérieur d'armée pour les officiers généraux.

- Le conseil est composé de cinq membres, militaires ou gendarmes, en position d'activité ;

- Les membres du conseil doivent être d'un grade supérieur à celui du comparant ;

- La procédure d'enquête est divisée en trois phases, qui prévoient le strict respect des droits de la défense, qui sont des principes généraux du droit.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale.

V/- Nominations

Enfin, le Conseil des ministres a procédé à des nominations. Au titre du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique. Sont ainsi nommés :

- Directeur général du Développement de l'économie numérique : M. Guy Roland N'Tsimba Diakabana, juriste, expert Cémac en cyber droit des Télécoms ;

- Président du Conseil d'administration de la Société des postes et de l'épargne du Congo: M. Jean-Joseph Paka, administrateur en chef des SAF de 3e classe ;

- Directrice générale de la Société des postes et de l'épargne du Congo : Mme Ludovique Misère Mbossa Mabweré, économiste comptable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30 mn.

Fait à Brazzaville, le 4 avril 2018

**Thierry Lézin Mougalla/-
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement.**



PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion
à prix KDO

Composez *121*4#

2.5 GB
4 000^F 7 jours

1 GB
1 000^F 1 jour

40 GB
25 000^F 30 jours

PUBLICIS AG Partners

Chez Airtel, les forfaits internet s'améliorent encore et toujours...

Profitez de nos super volumes pour chatter plus longtemps, regarder, télécharger et partager des vidéos en HD, écouter en direct sur vos sites et réseaux sociaux préférés (**WhatsApp, Messenger, Viber, YouTube, ...**)

Activez votre forfait **1 Giga à 1000F, 2.5 Giga à 5000F, 40 Giga à 25 000F** et bien d'autres pour naviguer à volonté. Pour toute activation par **Airtel money**, recevez le **double du volume**.

N'attendez plus, composez ***121*4#** pour découvrir nos forfaits et vivre une expérience internet exceptionnelle.

LE RESEAU DES SMARTPHONES

ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE PÉTROLE AFRICAINS

Les pays membres signent un accord d'assistance mutuelle

Le document a été paraphé par les ministres en charge des hydrocarbures et de l'énergie des pays membres, lors de la 35e session ordinaire tenue récemment à N'Djaména, au Tchad.

L'objectif visé par l'accord-cadre de coopération et d'assistance mutuelle qui vient d'être signé est de s'entraider à surmonter les difficultés économiques que traversent les pays africains producteurs de pétrole. « S'il est de nos jours une évidence que nos Etats abordent une phase décisive de leur évolution socio-économique, il me paraît essentiel qu'au sein de l'Appo, nous puissions forger des orientations prévoyantes permettant d'optimiser l'exploitation de nos ressources pétrolières aux bénéfices et pour le plus grand intérêt de nos pays respectifs et du continent », avait déclaré le Premier ministre tchadien, Albert Pahimi Padacké, à l'ouverture de la session.

Le ministre tchadien du Pétrole et de l'énergie, Béchir Madet, avait, pour sa part, indiqué qu'en plus des hydro-



Le ministre congolais des Hydrocarbures (en 2e position partant de la gauche) au présidium de la 35e session ordinaire (DR)

carbures, l'Afrique dispose d'un potentiel énorme en ressources énergétiques renouvelables (soleil, biomasses, géothermie, etc.)

«... Nous ne participons aujourd'hui que très faiblement à la consommation énergétique mondiale avec une moyenne de consommation par tête d'habitant de l'ordre de 0,3 tonne équivalent pétrole par an, contre quatre tonnes équivalent pétrole par an pour un Européen et près de 7,8 tonnes équivalent pétrole par an pour un Américain »

«... Mais nous ne participons aujourd'hui que très faiblement à la consommation énergétique mondiale avec une moyenne de consommation par tête d'habitant de l'ordre de 0,3 tonne équivalent pétrole par an pour un Européen et près de 7,8 tonnes équivalent pétrole par an pour un Américain », avait-il fait constater. La synergie des compétences permettra aussi de réduire le coût des opérations pétrolières, d'augmenter la rentabilité des projets marginaux, de

promouvoir le contenu local et la maîtrise des activités pétrolières et gazières, d'accroître les flux financiers internes et limiter des dépenses en devises.

Cette rencontre a également permis aux participants d'examiner le rapport de la 55e réunion ordinaire du comité des experts du secrétariat de cette institution et de la 22e réunion ordinaire du comité des experts du fonds de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (Appo).

En outre, compte tenu des difficultés financières que connaît le secrétariat de l'Appo, il a été demandé aux pays membres de s'acquitter de leurs contributions statutaires ainsi que des arriérés, en vue de contribuer à la bonne marche de l'organisation.

Née des cendres de l'Association des producteurs de pétrole africains (Appa), créée en 1986, l'Appo, actuellement sous la présidence du Tchad, est composée de dix-huit membres. Elle s'est engagée dernièrement dans une phase de réformes institutionnelles.

Lopelle Mboussa Gassia

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

Sciences

Cinéma

Peintures

Musique

L'art dans sa
de la Tradition
de la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassaou Nguesso
Immeuble les manguiers (Mila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

ACTUALITÉ EN CENTRAFRIQUE

Bangui accueille une conférence régionale sur les armes légères et de petits calibres

Onze pays de la sous-région d'Afrique centrale recherchent les bonnes pratiques à appliquer dans l'espace et sont en quête des pistes d'une éventuelle collaboration entre les pays. Une initiative des Etats membres qui se tient du 4 au 5 avril, en collaboration avec le Pnud, l'Unmas et la Minusca.

Le chiffre fait froid au dos. Environ quarante mille armes légères et de petits calibres circulent à travers le pays et posent un problème réel de stabilité des institutions et de sécurité dans les pays d'Afrique centrale et ceux

de la corne de l'Afrique. Cette conférence s'ouvre quelques mois après la publication d'un rapport de l'ONU sur la prolifération des armes dans le pays et qui sont utilisées par les gens qui n'en ont pas la qualité.

Faustin Archange Touadera a expliqué que les armes détenues par des personnes non autorisées servent à piller les ressources minières et naturelles. « *Les études menées par les Nations unies en 2017 montrent que les armes détenues par les personnes non autorisées servent à exploiter*

et sont souvent utilisées pour détruire la faune, exploiter de manière illégale les ressources minières et naturelles »? a-t-il expliqué.

Il propose, en réponse, une commission nationale pour une lutte efficace contre les armes légères et de petits calibres, gage de la sécurité dans la sous-région et dans son pays. La République centrafricaine est signataire de la convention de Kinshasa et du protocole de Nairobi sur les armes légères et de petits calibres.

Une personne sur cinq a droit à la santé dans le monde

Le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Centrafrique, Dr Severin Von Xylander, a relevé pendant la rencontre avec la presse, le mardi 3 avril à Bangui, qu'environ une personne sur cinq seulement a accès aux soins de santé, sans s'appauvrir. Une déclaration faite en prélude de la journée de la Santé.

Cette rencontre intervient dans un contexte où la majorité des préfectures sanitaires de la Centrafrique est encore sous contrôle des groupes armés, une situation qui restreint l'accès aux soins de la santé dans le pays.

Le représentant de l'OMS, Dr Severin Von Xylander, a relevé que la rencontre avec les hommes des mé-

dias entre dans le processus de la divulgation du thème de l'année qui stipule « Couverture sanitaire Universelle », fait-il savoir, avant de souligner qu'« *une personne sur cinq dans le monde a accès aux soins de santé sans le risque de s'appauvrir* ».

Selon lui, trois dimensions de la couverture sanitaire universelle sont identifiées, « *la couverture de la population, la couverture des services et la couverture des coûts. Il appartient à la société civile de réclamer ce droit à la santé, afin que toute la population ait accès à ces trois dimensions et à des services sanitaires adé-*

quats », réitère le représentant de l'OMS.

Sur la question de la gratuité des soins, Severin Von Xylander, a souligné qu'il n'existe pas des soins gratuits, « *il y'a quelqu'un qui paie quelque chose pour la santé. La couverture des coûts parle de la réduction de la participation aux coûts et aux frais* », explique-t-il.

Le 7 avril de chaque année, est célébrée la journée mondiale de la santé. Le thème de l'année 2018 est axé sur: la « *Couverture de la population, la couverture des services et la couverture des coûts et des frais* ». C'est aussi le 70e anniversaire de l'OMS.

OMS/AFRO

Des discussions sur la couverture santé universelle

Les questions de santé dans la région africaine feront l'objet d'un débat, ce 6 avril, au Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, en prélude à la célébration de la Journée mondiale de la santé, sur le thème « *La couverture santé universelle : pour tous et partout* », indique le communiqué de presse.

L'évènement regroupera les responsables gouvernementaux et sanitaires, les ambassadeurs ainsi que les pays partenaires de l'OMS. Les discussions, en panel, porteront sur la couverture santé universelle dans la région africaine. Autres thèmes à aborder : « *L'OMS face à l'augmentation du nombre des officines de soins de santé privées* », « *La préoccupation de l'organisation sur le coût élevé des frais d'hospitalisation en Afrique* », et bien d'autres. D'après le communiqué de

presse, la couverture santé universelle consiste à veiller à ce que chaque personne, indépendamment de son lieu de résidence et de son statut social, bénéficie de services de santé essentiels et de qualité dont elle a besoin sans pour autant subir des difficultés financières. Dans la région africaine, souligne-t-on, des millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé essentiels dont elles ont besoin. « *Au demeurant, même lorsque ces services sont disponibles, le fait de*

dispenser plus du quart du budget familial sur les soins de santé pousse la majorité des personnes dans la pauvreté », indique le document.

Notons que la Journée internationale de la santé sera commémorée le 7 avril. Elle permettra d'attirer l'attention sur le cadre d'action mis en place par l'OMS pour aider les pays africains à converger vers la couverture santé universelle et à atteindre les objectifs de développement durable.

Lydie Gisèle Oko

Les auxiliaires de la police exigent leur intégration dans la Fonction publique

Considérés jusque-là comme un maillon de la police, les éléments engagés en appui depuis 2003 sont mécontents et ont pris d'assaut, le 4 avril dans la matinée, la Primature pour exiger du gouvernement leur recrutement.

Dans leur manifestation, les auxiliaires ont comme slogan « *Nous voulons notre intégration* ». Le Premier ministre, Mathieu Simplicie Sarandji, a tenté des pourparlers sans faire des propositions convaincantes aux manifestants. Cette manifestation intervient quelque semaine seulement après l'entrée en formation des élèves policiers et gendarmes recrutés et formés conjointement par le gouvernement et la Minusca.

Mireille Wagna, auxiliaire de la police, ne décolère pas et demande au gouvernement leur intégration dans la Fonction publique. « *Depuis quinze ans, nous avons travaillé comme auxiliaires sans salaire et jusqu'alors nous ne sommes pas intégrés. Nous nous sommes décidés de venir aujourd'hui ici pour demander notre intégration dans la Fonction publique* » a-t-elle déclaré.

La réponse du Premier ministre n'a pas rencontré l'agrément des grévistes et est loin de convaincre. « *Nous ne sommes pas encore satisfaits de la réponse du Premier ministre, car nous n'avons pas travaillé de notre propre chef, c'est l'Etat qui nous a engagés et doit aujourd'hui assurer le service après-vente, donc nous intégrer* », a lâché un manifestant.

Un des auxiliaires victimes d'enlèvement par les groupes armés du Km5 ne comprend pas pourquoi le gouvernement manque de volonté politique dans ce dossier. « *Depuis notre enlèvement en 2016, rien n'a été fait pour nous. Je porte encore les séquelles des sévices et maltraitements subies. Je suis abandonné à mon triste sort et tout cela au nom de l'Etat* », se plaint-il.

Contacté sur le sujet, le ministre de la Sécurité publique a déclaré au RJDH que c'est une affaire du Premier ministre, Mathieu Simplicie Sarandji, qui est déjà sur le coup.

Le sous effectifs des forces de l'ordre dans le pays justifient en partie la raison d'être des auxiliaires de police, qui n'ont pas l'éthique et la déontologie du corps de leur métier. Leur manifestation intervient dans un contexte où un effectif impressionnant de la police a été admis à la retraite en 2017.

Le gouvernement envisage le renforcement des dispositifs militaires au centre du pays

Le renfort concerne Bambari, une ville du centre du pays en proie à de violents combats ces derniers jours. L'annonce a été faite dans un communiqué gouvernemental rendu public, le 4 avril, en début d'après-midi.

La volonté du gouvernement de renforcer la présence des forces armées centrafricaines à Bambari est annoncée après une série de représailles perpétrées par des groupes armés. Depuis mi-mars, le mouvement pour l'Unité et la paix en Centrafrique (UPC) s'est approché de la ville de Bambari qu'il a quittée, il y a plus d'une année. Les affrontements entre groupes armés ont repris avec ce rapprochement considéré par les anti-Balaka comme de la provocation. Entre le 16 et le 21 mars, plusieurs attaques, contre-attaques et représailles ont été signalées dans les villages proches de Bambari. Un convoi de l'UPC a été attaqué entre le 16 et le 17 mars dans une zone diamantifère, proche du village Séko, localité située à 65 km de Bambari. En représailles, les éléments de l'UPC ont assiégé le village Séko et tuent une vingtaine de civils, dont un prêtre catholique. Deux semaines après cette contre-attaque signée UPC, les anti-Balaka de la région, lancent un assaut contre la position des ex-Séléka au village Tagbara. Le bilan provisoire fait état d'une vingtaine de morts dont plusieurs civils.

Dans la foulée, la position des Casques bleus est attaquée par un de ces deux groupes armés. Selon la Minusca, un soldat de la paix a été tué sauf que d'autres sources, généralement bien informées, font état de trois tués dans les rangs des Casques bleus. Le gouvernement accuse dans son communiqué les anti-Balaka d'être à l'origine de l'attaque des positions de la Minusca, attaque qui, selon la loi internationale, est considérée comme un crime de guerre. Bambari, calme depuis le retrait de Ali Daras (chef de l'UPC) en février 2017, retrouve les vieux démons des canons avec la présence de plus en plus renforcée des groupes armés dans ses périphéries.

Nestor N'Gampoula et RJDH

LUTTE CONTRE LE VIH/HÉPATITES

Le monde francophone organise la 9^e conférence internationale en France

La réunion réunit depuis le 4 avril, à Bordeaux, nombreux acteurs et chercheurs impliqués dans le combat contre la maladie, avec une exigence d'efficacité pour la prévention et le traitement de la population exposée ou atteinte.

Jusqu'au 7 avril, des conférences plénières, sessions orales, présentations de posters permettront aux participants d'échanger autour de thématiques variées et d'actualité, notamment : les dynamiques de l'épidémie du VIH dans l'espace francophone ; stratégies thérapeutiques ; le VIH et les hépatites dans l'agenda du développement à l'horizon 2030 ; les antirétroviraux, outils de prévention ; adolescents et VIH, etc. « Notre monde change, et les préoccupations d'avenir ne manquent pas. En 2018, la gouvernance de la santé mondiale aura été renouvelée, les stratégies auront été remaniées, mais les financements resteront sans doute incertains. S'informer, débattre de nos politiques, de nos programmes et de nos pratiques, s'assurer que l'équité accompagne les progrès de nos actions, devront également être au cœur de nos échanges. Ensemble, nous

construisons cette conférence pour faire entendre cette voix de la francophonie portée par l'AFRAVIH », ont promis les organisateurs.

Comme les éditions précédentes, ce colloque accueille associations et fondations, ain-

« Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 »

si que de nombreux acteurs et chercheurs de pays francophones ayant besoin d'un soutien financier. Des exposés y sont présentés et les publications et directives clés publiées par l'Organisation mondiale de la santé, en français, sont distribuées aux participants. Signalons que depuis la découverte de l'infection à VIH jusqu'à ce jour, il n'existe au-

cun traitement pour guérir la pandémie du sida : une personne séropositive l'est à vie. Les différents traitements ont pour rôle tout simplement de bloquer l'évolution du virus dans l'organisme et de maintenir l'équilibre entre la présence du virus dans le corps et le système de défense de l'organisme.

À l'heure où le VIH est pratiquement considéré comme une maladie chronique, des équipes de chercheurs tentent toujours de trouver un remède pour cette infection qui frappe plus de trente-six millions de personnes dans le monde. Les défis restent grands. En juin 2016, l'assemblée générale de l'ONU a adopté, sans vote, au cours d'une réunion de haut niveau, une déclaration politique, afin d'« accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 ».

Les signataires s'étaient engagés à ramener à moins de cinq cent mille le nombre des nouvelles infections par an dans le monde d'ici à 2020.

Yvette Reine Nzaba

CONCOURS D'ENTRÉE DANS LES ÉCOLES AFRICAINES DE LA STATISTIQUE

241 Congolais candidats

Les épreuves écrites destinées aux élèves ingénieurs statisticiens économistes se déroulent pendant deux jours, du 5 au 6 avril à Brazzaville. Pour ceux qui font travaux statistiques, le test est prévu du 9 au 10 avril.

Sur les quatre-vingt-douze candidats postulants au diplôme d'ingénieur statisticien, quatre-vingt-cinq abordent les épreuves d'économie et sept font mathématiques. Les cent quarante-neuf ingénieurs des travaux statistiques plancheront également sur les mêmes épreuves.

« La moyenne d'admission est fixée à 12. On tiendra aussi compte de la question du genre », a indiqué Christophe Boumba, chef de service Ressources humaines à l'Institut national de la statistique, avant de déplorer les résultats médiocres que le Congo avait obtenus les années précédentes.

L'Institut sous-régional de la statistique et de l'économie appliquée de Yaoundé (Cameroun) et l'Ecole nationale supérieure de la statistique et de l'économie appliquée d'Abidjan (Côte d'Ivoire), sont les deux écoles où seront formés les admis à ces concours. Ces derniers bénéficieront d'une bourse du Projet de renforcement des capacités en statistiques (Pstat).

En République du Congo, l'Institut national de la statistique organise ces concours grâce à l'appui financier du Pstat, au titre de l'année académique 2017-2018. En plus, pour espérer obtenir un taux de réussite élevé, ce projet a signé récemment une convention technique de partenariat avec le Centre d'application de la statistique et de la planification pour aider les postulants à ces concours à se préparer.

Signalons qu'il y a vingt pays africains qui participent à ces concours pour un total de plus de cinq cents candidats en lice.

Lopelle Mboussa Gassia

La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques du Kouilou désormais sur les rails

Le lancement officiel des projets de « Complexe Conkouati-Dimonika » et « Aire marine protégée de la baie de Loango » a eu lieu le 26 mars à Loango sous le patronage de Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'économie forestière qui avait à ses côtés Monsieur Gilbert Mokoki, Ministre des Zones économiques spéciales. De nombreuses autorités des départements de Pointe-Noire, du Kouilou et du Niari, les représentants des populations locales et ceux des autres parties prenantes aux projets ont pris part à la cérémonie.

C'est à la suite de la signature le 25 avril 2017 de deux accords de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui prévoient la création du complexe d'aires protégées de Conkouati-Dimonika et de l'aire marine protégée de la baie de Loango sur financement du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) que la cérémonie a été organisée. Ces projets visent la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques situés dans le département du Kouilou et la mise en place d'un modèle de participation communautaire et du secteur privé pour améliorer la gestion des aires protégées.

En se réjouissant de cette attention portée sur son département, Monsieur Paul Adam Dibouilou, préfet du département du Kouilou a dit que la mise en œuvre de ces projets va favoriser les activités génératrices de revenus, afin de concilier la conservation de la biodiversité avec l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour Monsieur Adamou Bouhari, représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à travers ces projets, le Congo aura sa première aire marine

protégée comblant ainsi une insuffisance dans ce domaine. Il a souligné également que la création de la réserve forestière de Ntombo, du Corridor biologique Dimonika-Ntombo-Tchimpounga et du Complexe d'aires protégées Conkouati-Dimonika-Tchimpounga augmentera la superficie nationale des aires



protégées qui atteindra les 13, 27% du territoire national, ce qui placera le Congo au-dessus des cibles internationales des 11% et donc parmi les pays modèles en la matière. Le représentant de l'ONU Environnement a ensuite sollicité la participation communautaire et du secteur privé aux projets. Aussi, a-t-il préconisé des actions de renforcement des capacités des acteurs nationaux notamment, les gestionnaires des aires protégées, les communautés locales et les ONG dans le domaine du développement durable, de la maîtrise et de l'application du cadre réglementaire ainsi que dans le suivi scientifique de la biodiversité, tout comme le renforcement de la coopération transfrontalière. En présentant les atouts de ces projets,

Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'économie forestière a dit que la mise en œuvre de ces projets constitue une opportunité pour le pays engagé dans un vaste programme de diversification de son économie. Aussi, s'est-elle réjouie que ces projets permettent de préserver l'environnement au jour le jour

puisque'ils consistent entre autres à conserver l'écosystème, ses habitats ainsi que la biodiversité qui s'y trouvent. Le coût du projet de création de l'Aire marine protégée de la baie de Loango est estimé à 1 674 millions de FCFA, dont 356 millions financés par le FEM et 1 318 millions FCFA par le Gouvernement et les autres partenaires potentiels au titre du cofinancement.

Le coût du projet de création du complexe d'aires protégées de Conkouati-Dimonika est estimé à 9 095 millions de FCFA, dont 1 445 millions, financés par le FEM. La contrepartie du gouvernement et des autres partenaires potentiels du secteur privé, les ONG et les associations s'élève à 7 650 millions de FCFA. Une présentation détaillée des deux projets

a été faite par chaque Directeur notamment, sur l'aire marine protégée de la baie de Loango et sur le projet du complexe des aires protégées de Conkouati-Dimonika, d'une part et le plan participation des acteurs pour les deux projets d'autre part.

Signalons que le projet du complexe des aires protégées de Conkouati-Dimonika est mis en œuvre pour créer les corridors écologiques qui assurent la connectivité de ces aires protégées. Le projet prend en compte aussi la réserve naturelle (sanctuaire des chimpanzés) de Tchimpounga, située à quelque 8 km de la ville de Pointe-Noire. Il s'agira donc d'ouvrir un corridor écologique entre l'aire protégée de Conkouati-Ndoulé et la réserve de biosphère de Dimonika, en passant par des travaux de classement de l'Unité d'Exploitation Forestière de Ntombo (UEF), qui est à cheval entre les deux.

Quant au projet de l'aire marine protégée au niveau de la baie de Loango, il permet d'atténuer les impacts environnementaux, de soutenir la conservation des tortues marines en République du Congo et de préserver certaines espèces halieutiques et végétales du littoral. La baie de Loango est située au sud du littoral congolais à 20 km au nord de Pointe-Noire, entre le cap de Loango au sud et l'embouchure du fleuve Kouilou au nord. Elle constitue un site d'une fertilité et d'une productivité exceptionnelle en ressources halieutiques à l'échelle planétaire. Le projet se trouve donc sur un site historique pour le fait qu'il avait abrité un poste de traite des esclaves durant la traite négrière, le long des côtes atlantiques de l'Afrique.

La cérémonie de lancement officiel des projets a été sanctionnée par une déclaration dite de Loango suivie de la signature du document par les parties prenantes à la fin des travaux.

MIGRATION

Le HCR facilite le rapatriement des réfugiés centrafricains au Congo

Une première vague de trente personnes a quitté Brazzaville, le 5 avril, par l'aéroport international Maya-Maya sous la coordination de l'agence onusienne qui a assuré la logistique pour ce retour volontaire vers Bangui.

Installés au Congo, notamment à Brazzaville, Pointe-Noire et en grand nombre à Bétou, dans la Likouala, depuis quatre ans pour certains voire plus pour d'autres, les réfugiés centrafricains ont déclaré être ravis de regagner leur pays, en dépit de l'insécurité qui persiste dans certaines zones.

« On est mieux chez soi, c'est pourquoi j'ai décidé de m'inscrire à cette opération. J'invite mes compatriotes qui hésitent encore à se décider. Quant à ceux qui pensent encore rester au Congo, je leur demande de respecter les lois du pays d'accueil », a déclaré Stéphanie Goupandé, tenant à la main sa fille âgée d'environ 4 ans.

Arrivé lui, en 2015 à Brazzaville, Apassi Diak Léo, sourit au rebord des lèvres, affiche une mine joviale. « Je me sens comme un ange qui s'envole de Brazzaville pour Bangui, terre de mes ancêtres », lâche-t-il à la presse.

Saluant en passant l'hospitalité du peuple congolais, notamment des Brazzavillois après avoir passé trois ans avec eux, ce jeune homme, la trentaine révolue, dit devoir sa survie à Brazzaville grâce aux petits métiers. « Je suis content de repartir au bercail où les conditions s'y prêtent ac-

tuellement, précisément à Bangui où vivent mes parents et qui m'ont motivé à décider pour ce retour », ajoute Diak Léo. Il a demandé, en passant, à la force publique congolaise d'avoir plus d'égard vis-à-vis des porteurs de carte de réfugié.

Entre embrassades, consignes et échanges en sango (langue nationale de la Centrafrique) avec les leurs venus les accompagner à l'aéroport Maya-Maya, ces réfugiés ont déclaré que repartir chez eux relève d'une décision personnelle et volontaire, ce qui explique leur joie, au regard du nombre que représente cette colonie en terre congolaise. « Actuellement, nous continuons de recevoir des demandes de retour volontaire et avons déjà enregistré quelque huit cents demandes, en dehors des cent premiers partis le 31 mars dernier à partir de Bétou », a précisé le responsable communication du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Congo, Mohamed Ag Assory.

En République du Congo, a-t-il indiqué, le HCR a sous son mandat environ 32 508 réfugiés centrafricains qui vivent à Brazzaville, Pointe-Noire et pour la plus grande partie dans la Likouala, notamment à Bétou, en raison de la



A l'aéroport Maya-Maya, peu avant l'accès dans la zone de formalités, le HCR procède à une opération d'identification et d'enregistrement/ Guy-gervais Kitina (Adiac)

proximité avec la République centrafricaine (RCA) qui fait frontière avec le Congo.

Un acte volontaire et sans contrainte

S'agissant des procédures de rapatriement, elles s'enclenchent dès lors que les réfugiés expriment en âme et conscience leur volonté de retourner dans leur pays. Le HCR s'implique simplement pour réunir au maximum les conditions logistiques pour favoriser ce retour, en

tenant compte de certains aspects, à savoir la zone d'accessibilité et du niveau de la sécurité du lieu de retour. Outre ce premier convoi au départ de Brazzaville, trois autres devront s'effectuer les 12, 19 et 22 avril. Pour sa réussite, l'agence onusienne travaille en coordination avec les deux pays (Congo et la RCA), mais également son agence sœur de Bangui qui se charge d'accueillir les réfugiés à l'arrivée.

Pour le HCR, le rapatriement vo-

lontaire est l'une des trois solutions durables qui s'offre aux réfugiés, outre l'intégration locale et la réinstallation dans un pays tiers.

Par ailleurs, vu la situation qui, de façon générale, reste délicate en RCA, ce retour concerne essentiellement Bangui, la capitale, et la préfecture de la Lobaye (sud-ouest), précisément dans les localités de Mongoumba où la situation sécuritaire rassure.

Guy-Gervais Kitina

SIERRA LEONE

Le président élu va reviser les contrats miniers

Vainqueur de l'élection présidentielle, Julius Maada Bio, un ancien militaire de 53 ans, et candidat du principal parti de l'opposition, qui revient au pouvoir après l'avoir brièvement exercé il y a vingt-deux ans à la suite d'un coup d'Etat, entend désormais concrétiser ses promesses de campagne électorale.

Parmi les engagements annoncés durant la campagne figurent non seulement la révision des contrats miniers, mais aussi les avantages fiscaux accordés aux compagnies étrangères et la nécessité d'instaurer une éducation primaire et secondaire gratuite pour les enfants sierra-léonais.

Ce qui est fortement attendu par le peuple, même si l'administration de son prédécesseur Ernest Bai Koroma a réussi à attirer les investisseurs pour reconstruire le pays, dévasté par la guerre civile (1991-2002) qui a fait quelque cent vingt mille morts. Les Sierra-Léonais rêvent déjà de vivre les réalisations du projet de société du nouveau président, tant l'économie du pays reste fragile après les chocs de l'épidémie d'Ebola en 2014-2016 et la chute des cours mondiaux des matières premières dont le pétrole.

Selon la Commission électorale nationale qui a proclamé les résultats du scrutin le 4 avril, après plusieurs jours de retard, Julius Ma-

da Bio l'a remporté lors du second



Julius Maada Bio (g), élu président, prête serment, le 4 avril 2018 à Freetown, en Sierra Leone/Photo Saidu BAH. AFP

tour avec 51,81% des voix, contre 48,19% pour le candidat du parti au pouvoir, Samura Kamara. Le président élu a prêté serment le même jour dans une salle de conférence d'un grand hôtel, remplie de ses proches, des représentants de l'Etat et des diplomates

étrangers.

Une occasion qui lui a permis de recevoir du plus haut magistrat du pays un long bâton de commandement, symbole de la passation de pouvoir avec son prédécesseur. Ernest Bai Koroma l'avait battu en

couleurs du Congrès de tout le peuple.

Mécontent des résultats annoncés de la présidentielle, le candidat malheureux a indiqué, dans un message télévisé, qu'il les contestait parce qu'ils ne « reflètent pas

les actions judiciaires pour les corriger ». Il a demandé à ses partisans de rester « calmes et pacifiques »

Né le 12 mai 1964 à Tihun, Julius Maada Bio est un ancien militaire, général de son état et homme politique sierra-léonais. Il accède au pouvoir le 16 janvier 1996 par un coup d'Etat après avoir évincé Valentine Strasser avec qui il avait participé, en 1992, à un putsch contre le général Joseph Saidu Momoh. Il reste président jusqu'au 29 mars de la même année, puis émigre aux Etats-Unis, après avoir rétabli rapidement le multipartisme et accepté de remettre le pouvoir en mars de la même année au président élu, Ahmad Tejan Kabbah.

De retour dans son pays, il a été candidat à l'élection présidentielle de 2012 dont il obtiendra 34,4% des voix, derrière le président sortant, Ernest Bai Koroma, qui avait été réélu avec 58,7% des suffrages. À la présidentielle de cette année, soit six ans plus tard, il est de nouveau candidat pour le Parti du peuple de Sierra Leone et remporte le scrutin face à Samura Kamara, le candidat du Congrès du Peuple.

Nestor N'Gampoula

2012 mais ne pouvait plus se représenter après deux mandats de cinq ans. Le 7 mars dernier, notamment lors du premier tour de l'élection, Julius Maada Bio avait devancé de quinze mille voix Samura Kamara, personnellement choisi par le président sortant pour défendre les

les nombreuses inquiétudes de son parti concernant des bourrages d'urnes massifs, des votes surnuméraires et d'autres irrégularités ». L'ancien ministre des Finances et des Affaires étrangères a ajouté : « Nous contesterons les résultats et nous mènerons

GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Le Congo et WWF entendent valoriser le parc Tokou-Pikounda

Le programme de cogestion et de mise en valeur du site a été lancé, le 3 avril, dans les deux localités situées entre les départements de la Sangha et de la Cuvette, par la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo.

La mise en œuvre du programme intervient quelques mois après la signature, le 8 novembre 2017, de deux accords de coopération et de partenariat, relatifs à la cogestion du parc national Tokou-Pikounda, entre le gouvernement congolais et l'ONG internationale WWF. Outre les services environnementaux qu'il va fournir, cet accord de partenariat a

tés, en effet, sera conduite par WWF œuvrant dans la préservation et la conservation de la biodiversité. La ministre de l'Economie forestière en avait profité, le 3 avril, pour présenter aux paysans les animateurs des différents projets prévus à cet effet.

D'une durée de cinq ans renouvelable, l'accord de coopération concerne la lutte an-



Une colonie de gorilles aperçue dans le parc (DR)

des concessions forestières et la promotion de la certification FSC (Forest stewardship council) ; la création et la gestion des aires protégées, etc. Le texte prévoit également la promotion d'une filière d'huile de palme durable, de l'écotourisme et de la recherche scientifique avec l'implication des chercheurs nationaux, d'un secteur minier et énergétique responsable, de la conserva-

tion communautaire ainsi que de l'éducation environnementale.

Le sous-préfet de Pikounda, Abraham Essaka, a salué ce projet qui va favoriser le développement socio-économique de la localité à travers la création des emplois. Grâce aux actions du ministère de l'Economie forestière, a-t-il poursuivi, le district de Pikounda (département de la Sangha)

a bénéficié des bienfaits de l'exploitation forestière. Quant au sous-préfet de Ntokou, Alphonse Essabe, il a assuré l'adhésion de la population de sa localité à l'initiative du gouvernement. « Que ce jeune parc soit le point de départ du décollage de notre développement socio-économique, parce que cette zone souffre encore d'un taux de pauvreté très élevé ainsi que du chômage des jeunes », a souhaité le sous-préfet de Tokou. Enfin, les cérémonies de lancement de la cogestion du parc national se sont déroulées successivement à Tokou, dans le département de la Cuvette, et à Pikounda, dans la Sangha, en présence des préfets de la Cuvette, Jean Pierre Lekoba, et de la Sangha, Jean-Christophe Tchicaya, des parlementaires des localités ainsi que des représentants de WWF.

Fiacre Kombo

« Que ce jeune parc soit le point de départ du décollage de notre développement socio-économique, parce que cette zone souffre encore d'un taux de pauvreté très élevé ainsi que du chômage des jeunes »

prévu consacrer 50% de son budget au financement des activités génératrices de revenus.

Une bonne partie des activi-

ti-braconnage ; l'application de la loi faunique et la lutte contre le commerce illicite des espèces de la faune et de la flore sauvages ; la gestion durable

PROJET D'AGRICULTURE COMMERCIALE

L'étude d'impact environnemental et social déjà disponible

Sept étudiants congolais, bénéficiaires d'un programme de formation et stage, ont présenté, le 5 avril à Brazzaville, leurs rapports d'étude sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Leurs propositions seront prises en compte dans la réalisation du nouveau Projet de développement d'agriculture commerciale (Pdac).



Une stagiaire présentant son rapport d'étude (Adiac)

La réalisation des études d'impact environnemental est une initiative de la Banque mondiale (BM), puisqu'elle cofinance avec l'Etat congolais d'importants projets parmi lesquels le Pdac. A cet effet, plusieurs étudiants ont été sélectionnés, en fonction de leur profil, pour bénéficier chacun d'un stage de terrain auprès du Pdac, après une formation théorique en République démocratique du Congo.

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la BM, d'après le coordonnateur du Pdac, Isidore Ondoki, constituent une pierre angulaire de l'engagement de cette institution financière en faveur de la réduction durable de la pauvreté. Celles-ci visent à prévenir et atténuer les dommages causés à la population et à son environnement pendant l'exécution du projet.

En réalité, ces mesures de sauvegarde environnementale et sociale sont des préalables fixés par la BM avant l'octroi d'un quelconque appui technique ou financier. « Ces étudiants ont joué un rôle très important, car ils nous ont aidé à réaliser d'énormes études, notamment au plan technique et organisationnel », a reconnu Isidore Ondoki.

C'est notamment le cas de l'étudiant en géographie humaine et économique, Gaël Ngouala-Ndiangou, qui a alerté sur les risques que représente la dégradation des espaces ruraux. Son enquête de terrain lui a également permis de mener des consultations auprès des communautés sur les impacts potentiels du projet en cours, ainsi que leurs besoins. De manière générale, les études de terrain ont été menées dans plusieurs localités de la République du Congo, dont les départements du Pool, du Kouilou, des Plateaux, des deux Cuvette...

Fiacre Kombo

EDUCATION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'ONU va appuyer le Congo dans l'élaboration des modules

Les programmes à concevoir incluront deux composantes, notamment l'alimentation et la production agricole.

Le coordonnateur résident du système des Nations unies au Congo, Anthony Ohemeng Boamah, a annoncé, le 4 avril à Brazzaville, que les différentes agences se proposent d'appuyer l'élaboration des modules d'éducation à la sécurité alimentaire à travers les composantes alimentation et production agricole.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur l'éducation à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, lancé le même jour, grâce au partenariat Unesco, Programme alimentaire mondial et gouver-

nel, de promouvoir le développement cognitif, intellectuel, physique, mental et moral des enfants à travers une alimentation scolaire équilibrée à base de produits locaux et d'améliorer la fréquentation ainsi que le rendement scolaire. Ainsi, deux stratégies ont été adoptées : l'élaboration des supports pédagogiques pour tous les cycles d'enseignement y compris les écoles ORA et la formation du personnel enseignant et celui des centres de santé.

Se félicitant du fait que le Congo dispose, depuis 2016, d'une po-



Les représentants des agences du système des Nations unies au CongoAdiac

nement congolais. L'objectif général étant d'améliorer les compétences du personnel du système éducatif formel et non formel dans l'adaptation des programmes d'éducation à la nutrition à leur contexte, ainsi que les compétences des jeunes et des femmes en matière de nutrition.

Le projet permettra, a-t-il rap-

politique nationale d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du système des Nations unies, Anthony Ohemeng Boamah a rappelé que la poursuite du programme d'alimentation scolaire constituait un levier essentiel pour accélérer le progrès vers la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 4. En effet, cet ODD vise à assurer une

éducation inclusive et équitable de qualité pour tous et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

« La santé et la bonne nutrition sont des facteurs clés de la réussite scolaire, tout comme l'assiduité et le travail à l'école. Pour leur mise en œuvre, des modules destinés aux jeunes filles-mères et aux femmes seront élaborés et serviront également à améliorer les programmes radiophoniques sur cette thématique. Par ailleurs, les modules seront logés sur la plate-forme électronique du projet Unesco-Fonds en dépôt de Chine », a-t-il expliqué.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, a, de son côté, souligné que l'élaboration du module sur l'éducation à la sécurité alimentaire et nutritionnelle va contribuer à rehausser davantage la substance pédagogique des programmes de formation. « Les outils d'éducation à la nutrition sont donc conçus pour un développement global des jeunes enfants, tout en favorisant l'acquisition des habitudes en matière d'alimentation tout au long de la vie, ainsi que l'activité physique, d'hygiène, l'autonomie et pourquoi pas la créativité. La mise en œuvre de ces modules constitue, à n'en point douter, une des réponses importantes à la réalisation du nouvel objectif de l'éducation mondiale l'ODD4 », a laissé entendre le président de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco.

Parfait Wilfried Douniama

LITTÉRATURE

L'IFC consacre trois jours à Tchicaya U'Tamsi

En vue de rendre hommage et célébrer l'œuvre de l'écrivain, l'une des figures emblématiques de la littérature congolaise disparue il y a trente ans, l'espace culturel a initié des activités du 4 au 7 avril, à la résidence du consul général de France à Pointe-Noire, avec une évocation sur l'homme faite par l'écrivain Gabriel Okoundji et le critique littéraire Boniface Mongo-Mboussa.

«Tchicaya U'Tamsi est un écrivain congolais, un écrivain francophone, un écrivain majeur dont la mémoire mérite d'être célébrée. C'est aussi l'un des objectifs que nous poursuivons, il est important que la jeunesse de Pointe-Noire et du Congo connaissent l'œuvre de Tchicaya U'Tamsi». Ces mots de Jean Luc Delvert, consul général de France, indique bien la raison de l'hommage rendu à Tchicaya U'Tamsi et de la célébration de «l'héritage bien vivant de cet artiste dont la voix résonne à l'infini de ses tumultes intérieurs, aussi indomptables que le cours du Congo, un artiste qui incarne plus que tout autre la passion francophone qui dépayse le français et lui rend compte de sa diversité, émancipé de tout cadre académique.»

Dans son intervention, Boniface Mongo-Mboussa a évoqué le côté moderne de la littérature Tchicaya U'Tamsi (sa nouvelle intitulée «Le bal de Ndinga», jouée au théâtre, en est un exemple), sa discrétion, son refus d'être un maître à penser. Solitaire et autodidacte, véritable prince des poètes reconnu par les pairs, selon le critique littéraire, l'homme a été salué dès son premier poème par Césaire et porté aux nues par Senghor. Ses romans ont été bien accueillis. Par contre, ses poèmes ont suscité une certaine critique. D'au-



Tchicaya U'Tamsi

cuns ont qualifié son œuvre d'hermétique. Ce que Gabriel Okoundji n'approuve pas. «L'œuvre de Tchicaya n'est pas hermétique, c'est une œuvre qu'un Congolais peut lire avec aisance. Quand on lit *Le Mauvais sang*, on dit qu'il a interprété Rimbaud, pas du tout. Le mauvais sang en congolais c'est makila mabé. Il n'est pas allé loin, il l'a puisé là », a-t-il signifié.

D'après lui, Tchicaya U'Tamsi est le point de départ de la littérature congolaise. «La littérature congolaise a commencé avec deux noms. Tchicaya U'Tamsi arrive en termes de date de publication derrière Jean Malonga que je conseille à tous de lire. Mais en termes de profondeur, de portée, de dimension de l'œuvre, c'est Tchicaya U'Tamsi qui l'emporte. À partir de là, il devient notre repère, notre boussole polaire. Il a permis aux Congolais que nous sommes de pouvoir ériger une littérature qui soit respectable au-delà de nos frontières », a-t-il expliqué. Ses propos épousent ceux de Boniface Mongo-Mboussa qui estime que Tchicaya U'Tamsi est à la littérature

congolaise ce que Yateb Yacine est à la littérature algérienne et maghrébine. «C'est un poète totem, Sony Labou Tansi a écrit quelque part qu'il était le père de notre rêve. C'est juste, c'est profond, c'est beau», a-t-il dit.

Lauréat du grand prix de la poésie lors du festival mondial des arts nègres à Dakar, en 1966, très sévère sur la qualité littéraire des écrits congolais, Tchicaya U'Tamsi qui se surnommait le « Congolais », s'identifiait, selon Boniface Mongo-Mboussa, comme un «Mwane be lende», c'est-à-dire le mal aimé, un sentiment dû aussi au fait qu'il fut arraché trop tôt à l'affection de sa mère pour partir avec son père Jean Félix Tchicaya (premier parlementaire congolais) en France. « Bien que vivant en France, il a gardé une mémoire affective de son pays, tout simplement parce que sa maman lui manquait. Toute sa poésie ne peut se comprendre que par ce manque d'affection maternelle, sa recherche de cette affection », a souligné Gabriel Okoundji.

Par ailleurs, les deux intervenants ont salué l'initiative de l'Institut français du Congo (IFC), réalisée en collaboration avec les proches de l'écrivain, notamment Aimé Mambou Gnali, sa cousine, et Sett-Linn Louembet, sa fille. «Tchicaya U'Tamsi est un poète célébré dans le monde entier mais parfois méconnu dans son pays. Le fait de revenir ici, je crois qu'on répare une injustice. Lisez, lisez le grand auteur Tchicaya U'Tamsi, il demeure notre seul rempart contre la mélancolie congolaise»,

a indiqué Boniface Mongo-Mboussa grâce à qui les œuvres complètes de Tchicaya U'Tamsi (dont le 3e tome est paru cette année aux éditions Gallimard) ont été éditées. Gabriel Okoundji n'a pas aussi caché sa satisfaction. «Pour une fois sur la place du Congo, on célèbre sa mémoire. L'œuvre de Tchicaya U'Tamsi est l'œuvre d'hier, l'œuvre d'aujourd'hui, l'œuvre de demain. L'écrivain est là dans un soleil qui parfois nous éclaire, parfois nous éblouit mais nous aide à pouvoir poursuivre le chemin», a-t-il indiqué.

Outre cette évocation, d'autres activités ouvertes au public ont été retenues pour rendre hommage à Tchicaya U'Tamsi et commémorer les trente ans de sa disparition. Il s'agit notamment de l'exposition intitulée «Tchicaya, le Congo moins les murs» dont le vernissage a commencé le 5 avril et se poursuit jusqu'au 28 avril au hall de l'IFC, le colloque «Tchicaya du Congo au monde» qui se tient ce 6 avril toujours à l'IFC. Le 7 avril, après le recueillement à la tombe de Tchicaya U'Tamsi, au village de Diosso, un séminaire aura lieu au siège de la préfecture du Kouilou suivi de la présentation, à l'espace du Trentenaire, de l'anthologie «Écrire à Pointe-Noire» par Gabriel Okoundji et du spectacle intitulé «Le père de notre rêve», créé spécialement pour l'hommage rendu à Tchicaya U'Tamsi. Ces activités auront aussi comme intervenants le Pr André-Patient Bokiba, Aimé Mambou Gnali, Raphaël Safou, Rémy Mongo-Etsion et Nicole Mikolo, Florent Sogni Zahou, Tchitchié Tchivela, Frédéric Pambou, Alphonse Chardin Nkala et Nicole Mikolo,

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

MUSIQUE

Big Tyger offre un showcase à ses fans

L'artiste rappeur sera le 21 avril au Crystal Club, pour un concert au cours duquel le public aura droit à de nombreuses surprises.

Après son tour de radio en mars dernier qui lui a permis de présenter son double single «Like You» et «Rihanna» ainsi que sa récente participation au concert RFI-Couleurs tropicales de Claudy Siar, à Pointe-Noire, Big Tyger prestera en showcase. Une occasion pour le rappeur de présenter «Black Viking», sa mixtape et opus. C'est un album

à neuf titres. «African woman» est le premier extrait officiel. Né le 3 septembre 1993 à Brazzaville, Paul Christ Moubamou dit Big Tyger fait sa rencontre avec l'univers du hip-hop en tant que danseur du groupe Dance For Me, qu'il intègre en 2011. Son amour pour le rap et son talent le font intégrer officiellement, en 2013, dans le la-

L'affiche du showcase de Big Tyger crédit photo DR

bel congolais Belle Rage Music (BRM) dont il est aujourd'hui un digne produit. Dans ce groupe, il cultive l'esprit de battant et le dévouement. Des vertus qui forgent en lui le sens de la perfection et le goût du

travail bien fait. Accompagnant régulièrement sur des grandes scènes Teddy Benzo, un de ses mentors, l'artiste surfe entre rap et dancehall, n'hésitant pas à emprunter une touche américaine dont il est fortement

influencé. Il participe à de nombreux projets musicaux tels Family Games de Yasika Concept, en 2015. Ces titres ont permis à l'artiste de se faire une place conséquente dans l'effectif BRM.

Hervé Brice Mampouya

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



MOTS FLÉCHÉS N°160

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

ELLES PRIENT ALLAH FAUVES	RAPACES DIURNES UN CARACTÈRE GREC	ARBUSTES DES HAIES POUR UN OPPOSANT	ORGANISME EUROPÉEN INSECTICIDE	COUVRIR LE CORPS ARME DE ROLAND ÉLASTIQUE	PRÉNOM FÉMININ TOMBEAU SOUS LE SOLEIL	IL AURA DES GALONS
SECRÉTAIRE	IL SE BOIT À L'HONNEUR CEINTURE	TEL UN TISSU NON TRAITÉ DIMINUER	FAIRE SON NID EN ALTITUDE PITON ROCHEUX	LIVRE SACRÉ DES MUSULMANS	TYPE DE NANA	ANCIEN IMPÔT
GROUPE MUSICAL						
TROUBLE AFFECTIF						
PAYSAGES CÔTIERS DU FINISTÈRE MARIERA			BOÎTE DE RANGEMENT LA BELLE SAISON		DEGRÉ DE JUDOKA DEVANT LES AUTRES	CHASSES L'ODEUR DE RENFERMÉ
DEvenu banal à force de redites	IMPROVISATION EN JAZZ MOT D'AJOUT	BON ENDROIT OU BÂTIR	GRANDE ÉCOLE ANGLAISE PAS AMATEURS	CRIS DE MÉCONTENTEMENT BEAUCOUP		
FIRME PÉTROLIÈRE	EN EXCÈS SUBIR DES CONSÉQUENCES		FINAUDES		DES ÉPÉES	HARNACHÉE
PRIS DE PASSION	BORDURE DE TISSU DURILLONS				ENTRE LE SUD ET L'EST	
OBLIGATION DE TRAVAIL			CHIFFRE IMPAIR CE SONT DES PARESSEUX			JOUR DE REPOS
PRENDRAI LA ROUTE		GARDIEN DE L'ÉTHIQUE À LA TÉLÉVISION		INITIALES DEVANT LE CHRIST	SPÉCIALISTE DES AFFECTIONS DE LA GORGE	
GYMNASTIQUE SPORTIVE			BESTIOLE			
		MAUVAIS CHEVAL			BONNE DAME	

SUDOKU N°160

>FACILE

1	3		6	4				
	4			3			9	
				5	8	1		4
	8	7		9		6	5	
6				7				2
	5	3		8		9	7	
9		8	5	6				
	1			2			6	
				1	4		8	5

>MOYEN

5		3	9	2		1		
1	9			8		7	5	
7								6
9	5	6	7		8			
				2		1	8	6
4								5
	3	8		1			4	7
		5	7	9	6			8

>DIFFICILE

9		6	2		5			
	4				8	5		
	2	5	1					9
		3					9	2
4	9						5	1
2	7					8		
5					3	2	1	
		4	7				3	
			5		1	4		8

MOTS CROISÉS N°160

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

>HORIZONTALEMENT

1. Il est très accroché à son Rocher. - 2. Qui concerne les bêtes. Appris par cœur. - 3. Estomac de ruminant. Titre déposé en 1917. - 4. Ça amène la suite. Beau brun. - 5. Elle est partagée pendant l'office. Particule noble. - 6. Désinence verbale. Clamera haut et fort (s'). - 7. Un punch qui n'a rien de créole. C'est-à-dire. Étendue de pierres. - 8. Arrose Munich. Piqué de par en par. - 9. Des individus. Liquide en fût. - 10. Celui de Gibraltar sépare Europe et Afrique. Héritages du passé.

>VERTICALEMENT

A. Étape intermédiaire pour qui projette de rouler carrosse. - B. Elle aimerait bien avoir la paix. Frère d'Électre. - C. Qui ne connaît sa Maison carrée ? Portion du gâteau. - D. (Qu'il) diffuse sur les ondes. Rame en capitale. - E. Dialecte chinois. Et pas ailleurs. Bas de carte. - F. Pacino intime. Spécialité basque. - G. Port de l'Hérault. Cardinal de Metz. - H. Qui n'en croit pas ses yeux. - I. Adeptes du service public. Distingué. - J. Elle vient du Perche. Ils servent aux gymnastes.

MOTS À MOTS N°160

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre lettres proposés, composez un troisième mot de huit lettres.

- ① G R E S + A I L E = E _ _ _ _ _ _ _
- ② R A G E + T E S T = _ _ _ A _ _ _ _
- ③ O C R E + N E R F = _ _ _ _ _ R _ _

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°159

M	G	G	H	A	Z						
H	A	M	E	A	U	A	C	C	R	O	C
C	O	N	S	E	R	V	A	T	I	O	N
C	A	R	A	C	T	E	R	I	E	L	N
R	E	S	E	R	V	E	S	L	A		
B	O	A	N	E	S	A	O	U	L		
N	U	I	S	E	T	I	E	N	N	E	
X	I	D	I	T	S	E	R	S	E	S	
G	E	R	O	N	E	R	E		E		
G	E	R	O	N	I	M	O	E	S	S	E
P	A	T	B	A	L	I	S	A	L		
C	A	P	I	T	U	L	E	R	U	S	A
N	O	E	E	I	O	P	T	E	R		
N	O	E	T	R	E	M	I	E	R	G	
U	R	B	A	I	N	S	U	C	A	I	
M	I	S	E	A	S	P	E	A	C	E	

SUDOKU N°159

1	7	5	3	4	9	2	6	8
9	3	6	2	8	1	5	4	7
8	2	4	6	7	5	1	3	9
7	6	9	5	2	4	8	1	3
2	4	1	8	3	6	9	7	5
5	8	3	1	9	7	6	2	4
6	1	7	9	5	3	4	8	2
4	5	8	7	1	2	3	9	6
3	9	2	4	6	8	7	5	1
4	3	5	7	6	8	9	1	2
9	8	1	5	3	2	6	7	4
7	2	6	1	4	9	3	5	8
5	4	2	9	1	7	8	6	3
8	1	7	3	2	6	4	9	5
3	6	9	4	8	5	1	2	7
1	5	8	6	7	4	2	3	9
6	7	4	2	9	3	5	8	1
2	9	3	8	5	1	7	4	6
1	2	3	8	5	7	4	6	9
5	8	7	4	6	9	2	3	1
9	4	6	3	1	2	7	8	5
8	9	1	5	4	6	3	7	2
2	3	4	7	8	1	9	5	6
6	7	5	2	9	3	8	1	4
7	6	2	1	3	4	5	9	8
3	5	9	6	2	8	1	4	7
4	1	8	9	7	5	6	2	3

MOTS CROISÉS N°159

I	N	O	B	S	E	R	V	E	E
N	O	N	R	E	T	O	U	R	
I	N	I	V	D	E	O	N		
T	E	S	S	E	R	E	T	U	
I	A	S	O	U	M	I	S		
A	G	I	T	U	R	E	S		
L	A	G	O	N	S	T	E	E	
I	T	O	U	S	U	R	E	T	
S	E	N	T	I	E	S	A		
E	S	E	R	S	E	S	I		

MOTS À MOTS N°159

1/ MAUGRÉER - 2/ PÉTARADE - 3/ TRAGÉDIE.

TOURNOI DE L'UNIFFAC

Les Diables rouges découvrent leurs adversaires

Le tirage au sort du Tournoi de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (Uniffac) a eu lieu, le 4 avril, à Yaoundé au Cameroun, où se dispute la compétition réservée aux équipes nationales des moins de 17 ans. Le Congo, champion en titre, est logé dans le groupe B avec pour adversaires : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC) et la Guinée équatoriale. Les Diables rouges entrent en compétition, ce 6 avril, face à la République centrafricaine. Le samedi, ils en découdront avec les Léopards de la RDC avant de se mesurer à la Guinée équatoriale, le 8 avril.

Le groupe A est, quant à lui, composé du Cameroun, pays hôte, du Tchad, de Sao Tomé-et-Principe et le Gabon.

Les rencontres

Groupe A :

Jeudi 5 avril 2018

16h00 : Cameroun – Tchad

Vendredi 6 avril 2018

15h30 : Tchad – Sao Tomé-et-Principe

Samedi 7 avril 2018

15h30 : Sao Tomé-et-Principe – Cameroun

Groupe B :

Vendredi 6 avril 2018

13h30 : Congo – RCA

15h30 : RDC – Guinée équatoriale

Samedi 7 avril 2018

13h30 : RDC – Congo

15h30 : RCA – Guinée équatoriale

Dimanche 8 avril 2018

13h30 (F – E) RDC – RCA

15h30 (G – D) Guinée équatoriale – Congo

Rominique Makaya

ELIMINATOIRES CAN FÉMININE GHANA 2018

Le Congo défendra son avantage à Bangui

Après avoir gagné la première manche à domicile (2-0) face aux Fauves du Bas-Oubangui, les Diables rouges dames doivent finaliser le travail, le 8 avril dans la capitale centrafricaine, pour valider le ticket qui leur permettra d'affronter les Lionnes indomptables du Cameroun, lors du tour décisif.

Les Congolaises n'avaient plus disputé un match officiel depuis la fin des Jeux africains de Brazzaville, en 2015. Plus de peur que du mal, elles ont gagné le match aller du tour préliminaire devant les Centrafricaines, avec un avantage, pas le moindre, de deux buts. Un score flatteur, puisqu'elles ont attendu longtemps pour cadrer leur première frappe.

Le talent de Bénédicte Peggy Somboya, la gardienne des Fauves du Bas-Oubangui, a privé Paulmiche Mahouna d'une ouverture du score à la 33e mn. Après, plus rien d'intéressant jusqu'à la faute commise par cette gardienne sur Dembéle Aminata, occasionnant ainsi un penalty en faveur des Diables rouges. Estelle Frangelle Kokolo transforme la faute en but à la 40e mn.

Libérées après ce but, les Congolaises font le break à la 44e mn, qui porte la griffe de Dembéle Aminata. L'addition aurait pu être un peu salée si la gardienne centrafricaine n'avait pas détourné la frappe de Smith Adama, dans le temps additionnel de la première mi-temps. La manche aller étant pliée, les Diables rouges s'attendent à un match retour difficile à Bangui, le dimanche. Mais Raphaël Mafoua reste confiant.

« Je pense que le premier pas a été franchi, parce que nous avons fait notre travail. Mais, il nous a manqué un match international pour jauger le niveau atteint par les filles. Qu'à cela ne tienne, c'est l'essentiel. Il nous a manqué aussi de l'efficacité pour améliorer notre résultat. Nous allons tout faire pour corriger cela en peu de temps,



au niveau de la finition. Il faut juste améliorer ce que nous avons déjà fait. Grâce à ce score (2-0), il n'est pas impossible que nous marquions un but à l'étranger. Nous sommes sûrs qu'au match retour, on fera mieux », a expliqué l'entraîneur congolais après la rencontre.

Félicité Viviane Bengué, l'entraîneur de l'équipe centrafricaine, a promis de revoir la copie de la manche aller, afin de

priver les Congolaises d'une qualification qui leur tend peut-être déjà les bras. « Nos filles n'ont pas démerité. Les Congolaises ont pratiqué le beau football. Le penalty que mes filles ont concédé les a démoti-

vées. En tant que technicienne, j'ai vu les imperfections. Je sais comment les remotiver et nous allons préparer sereinement le match retour. Le Congo a joué à domicile avec tous les atouts, mais chez nous, nous ferons mieux, parce que je compte aller un peu loin avec mes joueuses », a-t-elle promis.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : Simaro Lutumba, 80 ans

La vedette de la rumba congolaise à soixante-cinq ans de carrière musicale. Simaro se signale d'emblée avec les titres « *Nakolapa nzambe soki ba zuzi, fungola ngai* ». Un peu plus tard, pour le compte des éditions Surboun African Jazz de Joseph Kabasele, Simaro crée « *Mbanda kazaka* », « *Yamba ngai na Léo* », « *Guitares d'Enfer* », etc. Excellent compositeur, certes, Lutumba souffre de la présence, dans l'Ok Jazz, de créateurs prolifiques : Franco, Mujos et Kwamy.

Lorsque Simaro arrive dans l'Ok Jazz en 1961, Franco vit encore dans la nostalgie de l'époque de Ganga Edo, Kouka Célestin et Delalume Loubelo, cofondateurs du célèbre orchestre kinoï, rentrés à Brazzaville, la veille de l'indépendance du Congo, pour créer l'orchestre Bantous de la capitale. Entre-temps, Vicky, réconcilié avec Franco, exige le retour à Léopoldville de ses trois compères de Brazzaville. Seuls Edo et Delalume franchiront de nouveau le fleuve pour donner un coup de main à leur ami. Kouka Célestin a préféré rester à Brazzaville avec les Bantous. Parmi les dissidents de l'Ok Jazz, Joseph Mulamba, parti prêter main forte à l'African Jazz. Le retour de Brazzaville dans l'Ok

Jazz, après les épisodes African Jazz et Negro Succès, porte un coup dur à Simaro, contraint de se rabattre sur l'orchestre City Five qui se produit au centre-ville sur l'avenue Charles-de-Gaulle. Sa traversée du désert dure jusqu'en 1966, au départ de Brazzaville de l'Ok Jazz. Il réintègre l'orchestre de Franco en qualité de guitariste rythmique. C'est à ce moment qu'il commence à donner la pleine mesure de ses talents de compositeur. Les titres défilent sur le marché du disque : « *Frantail akosa ngai* », « *Mwasi ya ba patrons* », « *Marie Souza* ». De cette période, « *Santa Guiguina* » reste la perle incontestable. En 1969, avec Verckys, il crée, en « *zong zing* », c'est-à-dire en clandestinité, la chanson « *Okokoma Mokristo* », qui met en orbite les Editions Vévé. Verckys fait ainsi une entrée en fanfare dans le monde de la production phonographique kinoïse, prélude à la création de l'orchestre Vévé.

Dopé par ses succès phonographiques, Lutumba enregistre, au début des années 1970, en solo, « *Na lifelu, bisengo bizali té* », avec un orchestre de circonstance dénommé « *Orchestre Mi* », en fait, « *Mi Amor* ». Succès mitigé. Il acquiert néanmoins dans l'Ok Jazz un statut à part, en qualité de vice-président qu'il

gardera jusqu'à la mort de Franco. Très fécond, son répertoire compte de nombreux titres à succès, parmi lesquels : « *Décision* », « *Fifi nazali innocent* », « *Ma Hélé* », « *Ebalé ya Zaïre* », chanté par Sam Mangwana, ouvre une nouvelle page de l'histoire phonographique marquée par la valorisation des chanteurs ténors. Ce titre est suivi, peu de temps après, de « *Mabélé* » ou « *Ntotu* ». « *Mbongo* » chanté par Ndombé Opetum est à classer dans le même registre. Jo Mpoyi, mis sur orbite par Céli Bitsou, interprète avec une rare maestria le titre « *Kadima* ». D'autres créations de même facture suivront sans interruption : « *Mbawu na récupérer yo* », « *Verre cassé* », « *Mbanzi ya kamundélé* », etc. « *Faute ya commerçant* » chanté par Sam Mangwana, « *Maya* », créée en solo, permet à Lutumba de mettre en lumière un jeune chanteur, Lassa Carlito. Cette chanson de Lutumba casse le box office et permet à son auteur de gagner beaucoup d'argent. Financièrement, il acquiert son autonomie par rapport à Franco. Au décès de ce dernier, il tente de maintenir à flot l'Ok Jazz. Mais, très vite, ses relations avec les héritiers de Franco se détériorent. C'est ainsi qu'en 1994, il crée l'orchestre Bana Ok avec l'ensemble des musiciens de l'Ok Jazz, hormis Madi-

lu. Ils doivent faire face à une adversité ambiante. Un coup de pouce de ma part, à l'époque, a permis au nouveau groupe de passer le cap difficile de sa naissance. Leur talent a fait le reste.

Simaro, le compositeur, c'est le Pr Grégoire Lefouoba qui en parle le mieux. « L'art poétique de Lutumba est le reflet que renvoie l'âme humaine éblouie de la splendeur du beau et qui instruit chaque fois que la vie se lit dans la difficulté. [...] Lutumba est un classique tout simplement [...] « *À la vérité, écrit Manda Tchebwa, il n'est guère de qualificatif plus idoine pour désigner cette icône de la rumba congolaise, de surcroît passeur de rêve et de bonheur; au-delà du mot génie [...] Simaro a tout d'un génie : génie du verbe, génie de la chanson, génie de la guitare, génie de la plume, génie de l'analyse sociale, génie de...* ». Vous lirez avec intérêt le numéro spécial de la revue « *Rétro Histoire et Mémoire* », consacrée à Lutumba Simaro, publiée aux Editions Atelier Beaudley, en 2015, à Brazzaville. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu